



le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

La vie par les mots

À la tête du magazine Sciences Humaines, Héloïse Lhérété défend une presse d'idées indépendante et accessible. De la fillette fascinée par l'écrit à la directrice de rédaction passionnée, son parcours raconte une existence façonnée par la lecture, la curiosité et la volonté de rendre la pensée vivante pour tous. *Page 24*

Dijon soigne son patrimoine

Le patrimoine dijonnais aura été le fil rouge du conseil de Dijon du mardi 22 septembre, avec notamment la rénovation, votée à l'unanimité, de l'église Saint-Philibert, pour un coût de 12 M€. Par ailleurs, la ville consacre 4,1 M€ sur un budget de 20,4 M€ à la réalisation du campus Maret. *Page 11 et 12.*

Câbles Jeunehomme à SaôneOr en 2026

Pour déménager de Chagny à la zone SaôneOr de Chalon-sur-Saône, Câbles Jeunehomme engage 1,1 M€ dans la construction d'un nouveau bâtiment. Livraison prévue : fin 2025. *Page 5*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 20

L'économie en BFC garde le cap malgré le brouillard



Une photographie de l'économie en BFC moins terne qu'on ne pouvait le craindre : tel est l'enseignement principal de la prise de parole de Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque

de France venu présenter à de nombreux chefs d'entreprise les résultats de l'étude annuelle de conjoncture dans notre région. Basée sur les résultats de 7.887 entreprises dont le siège social est en

BFC, l'étude révèle certes un ralentissement généralisé de la croissance des CA (-0,2%), avec un repli du secteur industriel (-2,1%) mais aussi une bonne surprise dans celui de la construction (+0,6%) qui

se distingue aussi parmi les indicateurs de taux de marge d'exploitation (+ 5,5% pour la construction), deuxième meilleur chiffre après celui du secteur des services aux particuliers (+7%). *Page 9*

Pétavit lorgne toujours plus à l'est

Inconnu (ou presque) dans le département il y a encore cinq ans, le canalisateur rhodanien vient d'inaugurer une antenne dans l'Auxerrois - sa troisième en Bourgogne - concrétisant ainsi ses ambitions sur le territoire et ses velléités d'expansion au-delà. « Notre premier chan-

tier sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois date de 2020 et s'élevait à 500.000 €. En 2025, nous visons un chiffre d'affaires de 3,5 M€ », résume Michel Réguiillon président de Pétavit.

Page 4

Fast-fashion : les producteurs paieront. *Page 13*

Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara

Domiciliation

Salles de réunion

Bureau de passage

Bureaux permanents

Permanence téléphonique

Secrétariat

8 chemin de la Noue
21600 LONGVIC
contact@gessicacenter.fr
03 80 52 03 52
www.gessicacenter.fr

R 28302 - 4987 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE

PARKING VIP

PASS VIP

ACCUEIL PERSONNALISÉ

COCKTAIL DINATOIRE

ACCOMPAGNEMENT EN SALLE

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith
ZENITH-DIJON.FR

La production viticole mondiale en 2024



La notation de Fitch sur les dettes



Les émissions de gaz à effet de serre en France



baromètre

La production de vin en berne

Selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin, la production viticole mondiale a atteint en 2024 son niveau le plus bas depuis 1961, avec moins de 226 millions d'hectolitres, soit -4,8 % par rapport à 2023. En France, les prédictions publiées par l'Agreste laissent espérer un léger rebond de 3 % cette année : la production devrait s'élever à 37,4 millions d'hectolitres en 2025. Un chiffre qui reste inférieur à la moyenne des cinq dernières années, marquant une diminution de 13 % de la production de vin en France. Le Jura, dont la production avait été particulièrement désastreuse en 2024 en raison du gel, devrait avoir sa récolte tripler, pour n'atteindre cependant qu'un niveau similaire à celui de 2023. La région Bourgogne-Beaujolais devrait gagner 24 % sans connaître d'évolution par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Bons et mauvais élèves de la dette en Europe

L'agence de notation américaine Fitch a abaissé le 12 septembre la note souveraine de la France, qui mesure sa capacité à rembourser sa dette, de AA- à A+. La France se place ainsi dans la catégorie des dettes considérées « de qualité moyenne supérieure », alors qu'elle était jusqu'ici « de haute qualité ». L'Hexagone se retrouve en milieu de classement par rapport au reste de l'Europe, au même titre que la Belgique, l'Estonie et Malte. Seuls trois pays de la zone euro conservent aujourd'hui leur triple A : l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. Les pays de la zone euro les moins bien notés par Fitch sont aujourd'hui la Grèce (B) et Chypre (CCC+).

Gaz à effet de serre : ça baisse !

En l'espace d'un peu plus de trente ans, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines ont baissé d'un peu plus de 30 % en France, passant de 540 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 1990 à 373 millions en 2023. Toutefois, si les émissions de l'usage des bâtiments et des activités résidentielles/tertiaires ont suivi une trajectoire similaire à la tendance générale, avec une baisse de 37 % mesurée entre 1990 et 2023, ce n'est pas le cas du secteur des transports (hors émissions maritimes, fluviales et aériennes internationales), qui a vu ses émissions augmenter de 3 % sur la période étudiée. Par ailleurs, les secteurs de l'énergie et l'industrie manufacturière/construction (notamment du fait des délocalisations industrielles) ont vu leurs émissions diminuer de plus de moitié (-55 % environ).

Originaire de Lormes dans le Morvan, celui qui fêtera ses 40 ans en février prochain a repris J3G Patrimoine, le plus ancien et le plus réputé des cabinets de gestion de patrimoine d'Auxerre.



Guillaume Leclercq, l'indispensable acculturation financière

Installé à l'abri des regards, au premier étage d'un petit immeuble de l'emblématique quartier de l'Horloge, J3G Patrimoine fait partie des valeurs sûres « sur la place » d'Auxerre. Le cabinet a été repris, il y a à peine plus d'un an, par un jeune chef d'entreprise, Guillaume Leclercq.

L'homme est néanmoins loin d'être un inconnu dans ce secteur d'activité. Après avoir notamment obtenu une licence en management des organisations à Paris et fait ses classes pendant six ans chez Generali, le Nivernais a créé sur ses terres natales deux cabinets de gestion de patrimoine, LG Courtage ouvert en 2019, puis LG Conseil et Patrimoine, inauguré en 2022, à la suite d'une opération de croissance externe avec le rachat d'un portefeuille clients. Le goût du challenge et l'opportunité de reprendre cette institution l'ont amené à rejoindre la préfecture de l'Yonne. Dans ses nouveaux bureaux, Guillaume Leclercq a trouvé ses marques, auprès de ses cinq collaborateurs. « Notre activité reste la même puisque nous avons aujourd'hui près de

1.000 clients qui peuvent se situer aussi bien à Auxerre, à Nevers ou à Dijon, qu'à Paris, à Lyon ou à Aix-en-Provence, souligne le président de J3G Patrimoine. J'apprécie cette diversité du champ d'action. Le rapport de confiance, comme la performance des conseils fiscaux prodigués à nos clients, constitue la base notre profession. C'est même la condition sine qua non d'une relation saine et long-termiste, explique-t-il, d'autant que la notion même de gestion de patrimoine peut faire peur. Beaucoup s'imaginent qu'il est nécessaire de disposer d'une fortune importante pour pousser la porte d'un cabinet. Nous avons des profils de clients différents, dont certains qui débutent dans la vie et placent 50 euros par mois ».

DIRIGEANT, UN STATUT À HAUT RISQUE

En France, la culture financière reste lacunaire, y compris « malheureusement » chez de nombreux dirigeants, constate Guillaume Leclercq. Pourtant, l'optimisation de l'épargne et du patrimoine doit constituer une véritable stratégie, tant sur le plan personnel que professionnel. « Notre action repose sur

deux piliers : la valorisation de l'épargne et sa structuration. Cela nécessite donc une approche globale intégrant la fiscalité, la transmission, la trésorerie et parfois même l'immobilier si c'est une solution qui s'impose. » Pour un chef d'entreprise, la bonne gestion passe surtout par l'anticipation. « Le contrat de prévoyance, par exemple, est un vrai sujet. » Comme tant d'autres : la réduction de la pression fiscale, la transmission de l'appareil productif, la limitation des droits de succession, la performance des placements... « Nous constatons trop souvent des actifs sous-utilisés, des livrets réglementés saturés, des PEL obsolètes, des contrats bancaires mal calibrés... Ces supports, en plus d'être peu performants, intègrent l'actif successoral et peuvent alourdir la fiscalité en cas de décès. » Le désormais Auxerrois d'adoption le sait : la tâche à accomplir reste immense pour acculturer les contribuables à une bonne gestion financière et la concurrence peu développée. Ce dernier ambitionne de reprendre un nouveau portefeuille dès 2027.

Stéphane Bourdier

Ils bougent.



NOUVEAU DIRECTEUR POUR LE DOMAINE DE CHANSON. Âgé de 53 ans et originaire de Tours, Thierry Berger rejoint le Domaine Chanson avec une solide expérience de direction générale. Fort de plus de dix années passées à la tête de Soufflet Vigne, acteur majeur de la filière viti-vinicole française, il témoigne d'un engagement profond dans les métiers de la vigne et du vin. Tout au long de son parcours, il a accompagné viticulteurs, caves et négociants à chaque étape de la vie de leurs exploitations, en leur apportant une expertise agronomique, œnologique et technique. Cette nomination s'inscrit dans la continuité de la dynamique portée par le Domaine, propriété du groupe familial Bollinger depuis 1999, visant à renforcer le développement et le rayonnement des vins Chanson, tant en France qu'à l'international. « C'est un grand honneur pour moi d'avoir été choisi pour rejoindre une maison aussi emblématique que le Domaine Chanson, au sein du groupe Bollinger. Je suis déterminé à poursuivre son développement, en produisant des vins d'excellence, respectueux de nos terroirs, tout en préparant l'avenir avec exigence et passion », a déclaré Thierry Berger.

décideurs

EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.



DIJON-DOYEN

"Rêves d'enfants malades"

14^{ÈME} ÉDITION

100

vehicules de prestige

BAPTÊME SUR PISTE

DE NOMBREUSES ANIMATIONS ET DES SPECTACLES



ENTRÉE — UN DON DE 5€
Gratuit jusqu'à 14 ans

Circuit Dijon-Prenois
de 9h à 17h



SAMEDI 11 OCTOBRE 2025

ORGANISATION LIONS CLUB DIJON DOYEN - CONTACT : REM2022@GMX.COM

En partenariat avec le club Ferrari France et le circuit Dijon-Prenois

ENTREPRISES

Pétavit lorgne toujours plus à l'est

Yonne. Inconnu (ou presque) dans le département il y a encore cinq ans, le canalisateur rhodanien vient d'inaugurer une antenne dans l'Auxerrois - sa troisième en Bourgogne - concrétisant ainsi ses ambitions sur le territoire et ses velléités d'expansion au-delà.



La présence de Christophe Bonnefond à Champs-sur-Yonne lors de la soirée inaugurale, le 18 septembre dernier, avait valeur de symbole. Le vice-président aux infrastructures du conseil départemental de l'Yonne et vice-président aux travaux de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois n'a certainement pas manqué de féliciter Michel Réguillon pour la transplantation réussie de Pétavit dans l'Auxerrois qui, avec l'antenne historique de La Roche-Vineuse près de Mâcon et celle de Seurre en Côte-d'Or, vise à conforter le chiffre d'affaires annuel réalisé en Bourgogne. Soit 15 M€ sur les 40 M€ annoncés par la PME rhônalpine.

« Notre premier chantier sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois date de 2020 et s'élevait à 500.000 €. En 2025, nous visons un chiffre d'affaires de 3,5 M€ », résume Michel Réguillon (lire ci-dessous), président de la filiale du groupe éponyme. Parmi les marchés emblématiques de Pétavit sur son nouveau terrain de prédilection, il convient de citer le contrat de trois ans décroché pour le renouvellement des réseaux d'assainissement ou le dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre du chantier de la Lisa (Liaison sud d'Auxerre).

En s'installant durablement à Champs-sur-Yonne, le spécialiste de la pose et de la réhabilitation de



Le président de Pétavit, Michel Réguillon, et Christophe Bonnefond, vice-président du conseil départemental de l'Yonne et de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, entourés d'élus de communes auxerroises et de collaborateurs icaunais lors du « workshop » inaugural de l'antenne de Champs-sur-Yonne. Crédit : Pétavit.

canalisations d'eau et autres fluides entend créer un solide point d'ancrage à la fois pour les donneurs d'ordre et ses 13 collaborateurs. Le bâtiment en location de 910 m² comprend notamment 290 m² de dépôt

couvert. « Cette nouvelle agence est un levier de croissance durable, au service d'un territoire dynamique et engagé. » L'antenne icaunaise de Pétavit devrait contribuer, par ailleurs, à une nouvelle expansion,

toujours plus à l'Est, puisque Michel Réguillon ambitionne de s'implanter à moyen terme en terres alsaciennes. Une belle revanche pour une entreprise dont la fin a été plusieurs fois annoncée.

sation d'ouvrages hydrauliques aériens ou souterrains.

En parallèle, « Pétavit a intégré la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au cœur de sa stratégie de développement ». Signataire de la Convention des entreprises engagées pour le climat (CEC), le canalisateur est en cours d'obtention du label « Excellent » décerné par la Fédération nationale des travaux public (FNTP), « ayant déjà été certifié « Parcours RSE - Niveau Performant » en 2021 ». Il a, en outre, décroché la médaille d'argent EcoVadis et est certifié Mase (Manuel d'amélioration SSE) - un référentiel reconnu pour la mise en œuvre d'un management Santé Sécurité Environnement. Pétavit s'est, par ailleurs, investi dans une politique d'insertion professionnelle ambitieuse. Cela en seulement cinq ans.

Stéphane Bourdier

Trois questions à...

Michel Réguillon, président de Pétavit et du groupe Réguillon



◆ **Le Journal du Palais.** Qu'est-ce qui explique selon vous le succès de Pétavit dans l'Auxerrois ?

◆ **Michel Réguillon.** Nous devons cette progression à deux facteurs. Le fait qu'il n'existait pas forcément d'acteur qui faisait exactement le tra-

vail que nous faisons : c'est-à-dire la pose de canalisation d'eau potable et d'assainissement. Les entreprises de travaux publics qui intervenaient étaient plutôt multimétiers, donc moins « pertinente » sur ce sujet en particulier. D'autre part les techniciens de la communauté d'agglomération ont, semble-t-il, décelé notre forte capacité à réaliser des chantiers complexes. Notre vraie expertise.

◆ **Qu'apporte cette nouvelle antenne bourguignonne, après l'ouverture de celle de Seurre, à l'agence régionale de Mâcon ?**

◆ Ouvrir une nouvelle antenne au plus près des chantiers apporte du confort à nos compagnons qui, jusqu'ici, partaient en déplacement la semaine, ce qui n'est pas l'idéal pour construire une vie de famille et un parcours professionnel. Cela nous permet aussi d'officialiser

notre présence sur un territoire tel que celui de l'Auxerrois et d'être au plus près de ses décideurs.

◆ **Pétavit occupe une place à part au sein du groupe Réguillon. Est-ce que vous allez dupliquer son modèle de développement aux autres sociétés ?**

◆ Le groupe cumule plus 80 M€ de chiffre d'affaires dont la moitié est réalisée par Pétavit. C'est une entité avec six agences qui couvre une zone géographique importante. Les autres sociétés (lire par ailleurs) sont beaucoup plus petites avec un enracinement plus local, une activité commerciale de proximité. Elles sont tout aussi importantes mais elles ont un fonctionnement différent avec une identité rhônalpine affirmée.

Propos recueillis par S. B.

UNE HISTOIRE ANCIENNE ET UNE RSE FORTE

Créée en 1968 à Rillieux-la-Pape (Rhône), Pétavit a en effet connu quelques vicissitudes au tournant des années 2000 et jusqu'à sa reprise par un pool d'actionnaires emmené par l'homme d'affaires. Présente en Auvergne Rhône-Alpes et en Bourgogne Franche-Comté, l'entreprise de travaux publics compte aujourd'hui 110 collaborateurs répartis sur six antennes qui interviennent aussi bien sur des opérations d'adduction d'eau et d'assainissement, de déploiement de réseau de chaleur urbain ou de conduites forcées tel que pour la réali-

Les chiffres clés

■ Outre la filiale Pétavit, le groupe Réguillon (80 M€ de CA, 350 collaborateurs) compte six autres sociétés : Guillaud TP (Réseaux d'eau), Genevray (Paysagiste), MTP-e (Réseaux d'énergie), Dumont Clean services (Nettoyage de réseaux routiers), CGM (Travaux acrobatiques) et Réguillon & Cie (Maçonnerie). Hormis CGM dont le siège social se situe en Savoie, toutes ces entreprises sont installées en Isère, à l'instar de la direction générale du groupe implantée à Reventin-Vaugris.

Côte-d'Or. L'histoire du gîte de charme le Moulin de l'O, à Semur-en-Auxois est bien plus que la transformation réussie d'un site industriel historique en une activité touristique fédérant tout un écosystème local, c'est avant tout dix années d'une aventure entrepreneuriale et humaine riche en obstacles portée par un couple à la volonté inébranlable.

Des gîtes pour déconnecter qui promeuvent l'économie locale



Situé à seulement quelques minutes à pied du centre historique de Semur-en-Auxois - village de la campagne bourguignonne qui s'est récemment hissé à la 3^e place nationale de l'émission de Stéphane Bern, "Le village préféré des Français" - le gîte du Moulin de l'O propose trois hébergements indépendants, tout confort, nichés dans un cadre verdoyant au bord de la rivière Armançon et à proximité d'un ancien moulin à eau, ayant connu un passé industriel dans la fabrication de mobilier en bois. Pensé pour satisfaire une retraite romantique, un séjour en famille ou une parenthèse ressourçante loin de l'atmosphère anxieuse des grandes villes, ce havre de paix est le fruit d'un « travail qui ne compte pas ses heures » porté par un couple de propriétaires résilients et complémentaires : Laurence et Olivier Dupressoir.

loin de les décourager, les a immédiatement séduits : « Notre décision mêlait un brin d'inconscience, un attrait pour le challenge et un authentique coup de foudre. » Et pourtant, le site est alors dans un état épouvantable. « À l'arrivée, il pleuvait, il y avait un squat, et la condensation était telle qu'il était impossible de prendre des photos, se rappelle le couple. Les maisons étaient en ruine et marcher dans le moulin s'accompagnait de la peur de passer à travers le plancher. Quand nous avons signé, tout le monde nous a pris pour des fous ! ». Devant l'ampleur des travaux, « qui nécessitaient d'énormes fonds », le couple adopte une approche progressive, étalée sur une dizaine d'années pour donner vie à son rêve d'activité touristique. Ils vendent des biens personnels pour rénover un immeuble au centre-ville, qu'ils destinent à la location non touristique à l'année. Les revenus générés leur permettent de commencer le chantier du Moulin de l'O.

rencontres et les échanges font partie intégrante du concept que nous voulons bâtir ensemble. » Olivier, ancien commerçant, et Laurence, chargée d'affaires professionnelle en banque et impliquée au conseil municipal de Semur-en-Auxois, mettent également un point d'honneur à promouvoir l'économie locale. Que ce soit au niveau de la rénovation, qui s'adapte à l'expertise d'un tailleur de pierre, ou côté décoration intérieure (boutique atelier Cabottine), le Moulin de l'O collabore exclusivement avec des locaux pour offrir notamment aux hôtes des confitures (Marmelure et Confitade), des biscuits (Biscuiterie du Mistral), et des soins cosmétiques (Bulles et Gourmandises). Les deux premiers gîtes se concentrent sur un accueil personnalisé, visant à faire découvrir la région, attirant 80 % de clientèle européenne (Suisses, Hollandais, Belges et Anglais).

Un événement imprévu, « une inondation centennale dévastatrice, qui nous a fait perdre deux saisons », force le couple à repenser un des logements. « Ce troisième gîte est l'occasion de se démarquer avec un accueil autonome, des prestations haut de gamme, axées sur l'intimité et le bien-être, dans un esprit romantique ». Il sera proposé en nuitée entre 290 et 350 € (contre 135 à 150 € pour les autres hébergements), avec grand jacuzzi en terrasse extérieure, livraison de repas par traiteur et petit-déjeuner. Pour ce projet, ils se sont adjoint les services d'Hannah Elizabeth,



Laurence et Olivier Dupressoir ont transformé une ruine en un lieu d'accueil touristique prisé : le Moulin de l'O. Un nom qui reprend leurs initiales tout en faisant écho à la rivière qui coule au sein du domaine. Crédit : JDP.

une architecte d'intérieur anglaise, présente à Semur-en-Auxois.

Même si l'inondation fut un moment particulièrement traumatisant, le couple très complémentaire a trouvé la force de rebondir : « Olivier est le génie de la construction, tandis que moi, je gère les aspects juridiques et financiers, en m'efforçant d'anticiper le "coup d'après" ». Pour la suite, ils prévoient la privatisation du premier niveau du moulin (lorsque les travaux seront achevés) ainsi que les extérieurs pour des photos de mariage, avec services de traiteur, coiffeur et maquilleur. Un quatrième gîte est envisagé, dans le

logement où il habite : « une petite sœur du troisième, avec une baignoire balnéo offrant une vue sur la rivière ». Pour Laurence et Olivier, dans cet accomplissement se joue aussi une certaine idée de transmission. Leurs petites-filles, âgées de 9 et 5 ans, vivent cette aventure à fond, participant déjà à l'accueil des hôtes, une façon de leur montrer qu'on n'a « rien sans rien ». Après tant d'efforts, Laurence et Olivier voient enfin le bout du tunnel et espèrent profiter pleinement de ce lieu magnifique qu'ils ont créé.

Frédéric Chevalier

STRATÉGIE DU PAS À PAS

De leur rencontre en 2011 naît l'envie de se trouver un lieu rien qu'à eux, vierge de leur passé respectif : « J'habitais alors à Asnières-en-Montagne et Olivier avait un loft à Tonnerre, nous cherchions une petite maison avec peu de terrain ». Finalement c'est sur un bien à mille lieues de cette description qu'ils jetteront leur dévolu. Un agent immobilier leur proposant de visiter un site « difficile d'accès et nécessitant beaucoup de travaux ». Ce défi,

ANCRAGE LOCAL ET MONTÉE EN GAMME

Les premiers bâtiments, rendus habitables en 2015, accueillent là encore des locataires longue durée. C'est fin 2021 que l'opportunité de tester la location touristique se présente avec le départ d'une locataire. La période post-Covid est propice à « un démarrage fulgurant, avec des retours au-delà de nos rêves ». Ce succès confirme leur choix de privilégier la location touristique. « D'autant que les

Export. Pour déménager de Chagny à la zone SaôneOr de Chalon-sur-Saône, Câbles Jeunehomme engage 1,1 M€ dans la construction d'un nouveau bâtiment. Livraison prévue : fin 2025.

Câbles Jeunehomme à SaôneOr en 2026



Installée à Chagny depuis 1912, l'entreprise Câbles Jeunehomme délaissera ses locaux actuels en fin d'année 2025 pour poser ses valises et ses machines dans un nouveau bâtiment de 1.200 m² dans la zone industrielle SaôneOr. « Nos vieux locaux appartiennent toujours à la famille Jeunehomme qui ne veut pas réaliser certains travaux tandis que nous manquons de place pour développer nos process », explique Christophe Moretto, qui a racheté Câbles Jeunehomme en 2015. Pour voir aboutir ce projet à 1,1 M€, l'entreprise, spécialiste de la fabrication et l'assemblage sur plan de la transmission mécanique par câble acier ou inox, aura dû patienter quelques années.

Après avoir fait l'acquisition du terrain en 2020, la construc-



L'entreprise Câbles Jeunehomme engage 1,1 M€ pour se doter d'un nouvel outil industriel à SaôneOr. Crédit : Câbles Jeunehomme.

tion a été freinée, d'abord par la Covid-19 puis par l'augmentation des matières premières, à commencer par l'acier sur lequel repose l'activité des Câbles Jeunehomme, et par la guerre en Ukraine ensuite. Le projet aboutira en novembre prochain quand la construction du bâtiment sera achevée et que l'entreprise en prendra

possession d'ici au début de l'année 2026. « Avant de déménager le process, nous devons transformer nos machines puisque nous passons de 220 volts triphasés à 380. »

RÉINTÉGRER L'ACTIVITÉ

À plus long terme, Christophe Moretto projette de réintégrer la totalité de son

process en interne. « Nous sous-traitons notamment le décolletage et l'usinage mais, spécialiste de la petite série, nous pourrions gagner en réactivité. » La PME aux huit salariés intervient auprès de l'industrie, du ferroviaire ou du nucléaire par la réalisation de gaines, de l'armée pour les transmissions mécaniques servant au réglage des sièges des véhicules terrestres mais aussi ceux de l'aéronautique. « Certifiés Airbus pour la qualité de nos fabrications et de nos finitions, nous exportons en Europe mais aussi en Asie car les prestataires d'Airbus doivent respecter une certaine nomenclature. » Pour l'heure, le chef d'entreprise constate un ralentissement de l'activité, « les gros donneurs ayant besoin de stabilité économique et politique. »

Nadège Hubert

Côte-d'Or

APRIME (DIJON) CÉDÉE AU GROUPE APSI (ISÈRE).

Le 5 septembre dernier, Christophe Meniaux et Sarah Thierry ont cédé la Société Aprime (concepteur d'espaces de travail) au Groupe Apsi, basé à Rillieux-la-Pape. Les cédants conservent en revanche la Société Aprime Archives. Le Groupe Apsi, dirigé par Thibaut et Benoît Convert et Virgil Lionne et dont le siège est à Rillieux la Pape (69), est spécialiste des « espaces de travail innovants et durables », précise dans un communiqué le cabinet dijonnais Link Deal (représenté par Laure Taiclet et Emmanuel Bertin) qui a coordonné l'ensemble des opérations de cession avec les parties, représentées côté cédants par Me Jérôme Deliry et Moctar Djemil, Jouffroy-Fileas avocats et Marie Petament, expert-comptable Exco Socodex. Le groupe Apsi (70 collaborateurs, CA de près de 20 M€), déjà présent à Lyon, Roanne et Annecy, collabore avec l'équipe d'Aprime depuis longtemps. Cette acquisition « va contribuer à renforcer encore le maillage géographique du groupe et permettre de proposer aux entreprises de la région une offre globale », c'est Mikael Cretin (photo) qui, après 18 ans passés dans le groupe BNP Paribas Real Estate, prend la direction d'Aprime à Dijon.



LE GROUPE APSI

en bref



♦ apsi-groupe.fr

Yonne. Bertrand Becard a rejoint en juillet 2025, la jeune franchise spécialisée dans les avantages salariés.

AmHappy : des avantages salariés sans les charges entreprises

A 42 ans, Bertrand Becard n'a jamais cessé d'entreprendre. « J'ai créé ma société de restauration en 2007, j'ai eu jusqu'à douze salariés permanents et une trentaine d'extras », se souvient-il. La pandémie de Covid a ralenti son activité, mais il a su rebondir. Son expérience de chef d'entreprise lui a laissé un solide réseau de clients et de contacts, aujourd'hui précieux pour sa nouvelle mission.

Séduit par l'approche d'AmHappy, il rejoint la franchise en juillet 2025 et se consacre pleinement à ce défi depuis septembre. Son rôle consiste à implanter la marque dans l'Yonne en créant un maillage d'entreprises et de partenaires. « Je démarche beaucoup en direct : anciens clients, artisans, commerçants, mais aussi via LinkedIn, le phoning ou le porte-à-porte », explique-t-il. Les premiers résultats sont encourageants : un bowling à Monéteau, plusieurs boulangeries, un garage à Saint-Florentin, une pâtisserie, un sculpteur ou encore un centre de soins ont



Fondée dans le Calvados en 2021, la franchise AmHappy a déjà recruté une trentaine de directeurs d'agence en seulement un an. Bertrand Becard est l'un de ces nouveaux visages. Crédit : JDP.

déjà signé. « Hier soir, j'ai renvoyé huit partenaires », sourit-il, convaincu que la clé réside dans la proximité et la confiance. Son objectif est de développer rapidement une offre locale étoffée, en complément des bons plans nationaux, afin que les utilisateurs trouvent des réductions aussi bien pour un déjeuner que pour une sortie en famille.

UNE "BOÎTE À BONS PLANS" DÉFISCALISÉE

AmHappy se présente comme une version modernisée des

anciens comités d'entreprise. « C'est une application qui fonctionne dès le premier salarié », précise Bertrand Becard. L'entreprise abonde selon ses moyens et chaque collaborateur retrouve sur son smartphone une cagnotte défiscalisée, utilisable tout au long de l'année. L'outil est simple : une fois l'application téléchargée, le salarié peut dépenser sa "tirelire" pour plus de 100.000 offres nationales - du Puy du Fou à Disneyland - mais aussi pour des commerces de proximité grâce aux partena-

riats locaux. Le principe séduit particulièrement les petites structures, souvent dépourvues de comité social et économique. « Entre 11 et 50 salariés, un CSE est obligatoire mais difficile à gérer. Nous, on arrive avec une solution clé en main », détaille-t-il. Pour l'employeur, l'avantage est double : offrir du pouvoir d'achat supplémentaire sans alourdir la masse salariale, tout en renforçant l'attractivité de l'entreprise.

À terme, Bertrand Becard ambitionne de multiplier les partenaires locaux pour que chaque salarié puisse, depuis son téléphone, identifier en un coup d'œil les bons plans autour de lui : repas, loisirs, services automobiles ou soins. « Nous ne proposons pas de simples offres "découverte", ajoute-t-il. L'idée est que les partenaires en profitent sur la durée et que les utilisateurs y trouvent un intérêt régulier. » Une formule qui, selon lui, répond à la fois aux besoins des entreprises et aux attentes des employés en quête de pouvoir d'achat.

Enzo Beaudet

Yonne. Concilier vie de famille et entrepreneuriat a inspiré à Lucie Van Kempen la création d'« Ubiq », une micro-crèche semi plein air en construction à Sens. Ouverture prévue : mars 2026.

Ubiq, un souffle d'air frais pour l'accueil de la petite enfance

Inspirée de modèles néerlandais et nommée Ubiq, « en lien avec le rêve des parents d'avoir un don d'ubiquité », la micro-crèche semi plein air de Lucie Van Kempen ouvrira à la fin du mois de mars 2026. « Comme j'ai un passé plutôt culturel et social, dans la solidarité, c'est important pour moi d'être actif, pour améliorer comme on peut la société » confie la codirigeante de l'entreprise sénoise Lammers, aux côtés de son époux. Titulaire d'un master en management culturel, Lucie Van Kempen a longtemps navigué dans le milieu du tourisme culturel avant de reprendre cette société. Munie aujourd'hui d'un CAP Petite Enfance et riche d'une expérience professionnelle grâce à des stages, elle gèrera ce lieu avec, sous sa coupe, quatre spécialistes de la puéricul-



Lucie Van Kempen. Crédit : JDP.

ture qu'elle compte choyer, notamment en termes de plannings et d'ergonomie. Elle accueillera aussi régulièrement un étudiant en alternance.

Loin d'être la seule micro-crèche privée de la région de Sens, celle-ci possèdera une particularité : elle permettra aux tout-petits de grandir au rythme de la nature, entre potager, jeux en extérieur et découvertes sensorielles. En plus d'espaces classiques en intérieur dont un dédié aux bébés, ce lieu offrira aux enfants un accueil en plein air, avec une grande partie en jeux

libres favorisant la psychomotricité, un espace pédagogique cadré, des sentiers sensoriels, afin d'éveiller les cinq sens, où les enfants pourront marcher pieds nus, manipuler de la boue et bien d'autres éléments naturels. « Ça les reconnecte à la nature, donc c'est bon aussi pour l'environnement à venir » précise Lucie Van Kempen.

Manque de places, pénurie de professionnels, le Sénois ne fait pas exception à un problème d'ampleur nationale. À Sens, la municipalité s'efforce d'améliorer son offre, notamment avec une hausse du nombre de places de la crèche Saint-Maurice (+10) ; celle de La Ruche est sur le point d'éclorre. Une problématique pérenne même, car Lucie Van Kempen, maman de trois enfants, se souvient en avoir fait l'expérience il y a dix ans lorsqu'elle avait repris le travail. « J'ai dû les prendre avec moi au bureau pour reprendre l'activité d'entrepreneur. Ce n'était pas simple », témoigne-

elle. Avec la création de cette micro-crèche, Lucie Van Kempen souhaite ainsi participer à cet effort local avec l'ajout de 12 places aux effectifs du territoire. Actuellement, elle enregistre déjà une liste d'attente de 50 enfants.

Sur le plan financier, en dépit des besoins territoriaux, ces lieux d'accueil des tout-petits ne bénéficient pas de subventions des pouvoirs publics car associés au métier d'assistante maternelle. Des projets rares, donc, qui représentent « un très gros engagement personnel ». D'un coût total de 400.000 € dont 200.000 dédiés à la construction de la micro-crèche, le projet de Lucie Van Kempen verra par conséquent le jour essentiellement grâce à des prêts d'honneur à taux zéro octroyés par des acteurs privés tels que Initiative 89, réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprise (30.000€).

Floriane Boivin

Yonne

LA CÔTE SAINT-JACQUES SE RÉINVENTE AVEC SA FORMULE BISTROT. À Joigny, l'emblématique maison familiale étoilée - qui fêtera ses 80 ans en 2026 - lance son « Bistrot des générations ». Un nouveau lieu qui propose une cuisine plus accessible, dès 32 € le midi, avec des menus allant jusqu'à 75 € le soir. On y retrouve notamment des plats historiques, comme les fameuses côtelettes de brochet à la jovinienne, qui valurent à Michel Lorain sa première étoile en 1971. Cette démarche s'inscrit dans une tendance de fond parmi les grandes tables françaises, celle de créer des offres destinées à élargir leur clientèle. « Nous sommes presque les derniers à franchir le pas », reconnaît Jean-Michel Lorain, le propriétaire des lieux, dans les colonnes d'Ici Auxerre. Dans un contexte économique délicat, il assume ce virage stratégique. Outre la valorisation du patrimoine culinaire de la maison, ce bistrot vise aussi à soutenir l'emploi local. Cinq postes vont être créés : deux en cuisine, trois en salle. Ouvert du mardi soir au samedi midi, « Le Bistrot des générations » mêle mémoire gastronomique et adaptation aux nouvelles habitudes de consommations.

LE FROMAGE VÉZELAY DE LA FERME DE CLAIRE, MÉDAILLE D'OR À TOURS.

La Ferme de Claire, installée à Saint-Bris-le-Vineux, vient de décrocher une médaille d'or au Concours international Produits du Mondial du fromage de Tours. Une consécration pour son fromage phare, le Vézelay,



LA FERME DE CLAIRE

moulé à la louche et fabriqué à partir du lait cru bio des 180 chèvres alpines élevées sur place. Face à une sélection de fromages du monde entier, le Vézelay a séduit un jury de 160 experts internationaux, récompensant un savoir-faire artisanal d'exception, ancré dans les valeurs de l'agriculture biologique, du bien-être animal et de la production locale. « Cette médaille d'or est une immense fierté. Elle récompense le travail quotidien, la passion et le respect du vivant qui guident chaque geste à la ferme », souligne Claire Genêt, fondatrice de l'exploitation qui transforme chaque jour son lait en une gamme variée de produits tels que crottins, bûches, bouchons apéritifs, yaourts, faisselles et glaces artisanales. Tous sont certifiés agriculture biologique.

Région BFC

ENERCOOP BFC LANCE UNE LEVÉE DE FONDS.

Enercoop, seul fournisseur d'électricité sous forme coopérative, fournisseur d'électricité 100 % française et renouvelable, lance une levée de fonds de 6 M€ au niveau national. Enercoop BFC qui vient officiellement de voir le jour dans notre région vise un objectif de collecte de 100.000 € afin de poursuivre le développement d'un modèle énergétique ancré dans les territoires. Enercoop est né en 2005 en réponse à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, sur la base d'un modèle coopératif (SCIC) sans actionnaires et dont la gouvernance est partagée entre salariés, producteurs et consommateurs. Enercoop bénéficie du label VertVolt très engagée de l'Ademe. « Il est essentiel que l'énergie s'inscrive à la fois dans une gouvernance démocratique et une souveraineté territoriale. C'est pourquoi Enercoop BFC s'est constituée avec le souhait constant de consolider l'écosystème coopératif et citoyen de la transition énergétique et de l'économie sociale et solidaire », indique David Lacroix, directeur d'Enercoop BFC.

en bref

Saône-et-Loire. Le Charnay Basket Bourgogne Sud (CBBS) entame la sixième saison de son histoire dans l'Élite dans une salle complètement rénovée. De quoi continuer à rêver les yeux grands ouverts sur les parquets nationaux comme européens. Recette d'un miracle économique-sportif.

Rose rebond !



Quelques semaines avant l'ouverture du championnat, salariés, bénévoles, staff et joueuses du CBBS ont réinvesti « leur » COSEC nouvelle version, après un an d'exil à Prissé. Une délocalisation qui n'a pas empêché le club de défrayer la chronique sportive en terminant 3^e de la saison régulière et en passant à quelques points d'une finale, et tout ça, avec le plus petit budget de l'élite.

Pour autant, cette image du Petit Poucet, le président du club, Nicolas Freycon, s'en passerait volontiers. « À terme, on aimerait disposer d'un budget moyen de l'Élite ». Ce n'est pas encore le cas avec 1,9M€, même si celui-ci progresse chaque saison. « Pour la première fois nos partenaires privés rapportent plus que nos soutiens institutionnels », se félicite-t-il. Les recettes billetteries, 14€ la place de match, sont aussi à la hausse (40 % de matchs à guichets fermés l'an passé), et le dirigeant espère améliorer le merchandising grâce à un partenariat avec l'équipementier Nike. En coulisses le club se struc-



Nicolas Freycon, président du CBBS : « Je me contenterais d'une place dans le Top 6 qui permettrait de disputer les playoffs. Après, cela n'empêche pas d'être champion de France... » Crédit : JDP.

Dans quelques semaines, les Pinkies, le surnom des joueuses du CBBS, affronteront le Besiktas Istanbul, récent vainqueur de l'Euro Cup. « C'est un peu comme si on affrontait le Real Madrid en foot », résume le président du club. Crédit : Jean-Philippe Vorillion

ture pour accompagner son développement, il compte désormais, hors sportif, deux salariés à temps plein et deux alternants contre un simple mi-temps il y a peu.

PROFESSIONNALISATION À TOUS LES ÉTAGES

Le CBBS peut aussi compter sur un gros réseau de bénévoles les soirs de match ou pour tout autre événement (tournoi, brocante, loto). Une véritable nécessité économique car contrairement au foot masculin, en basket féminin, pas de droits TV ni de trading joueuses.

Les salaires des joueuses



(environ 3.000€/mois) et du staff sont évidemment la principale source de dépenses et les dirigeants ne peuvent se permettre des folies. Ils doivent se résoudre à laisser partir leurs meilleurs éléments dans des clubs plus fortunés comme Bourges et miser sur le centre de formation pour compléter l'effectif de seulement huit joueuses pros là où les concurrents en comptent 10 ou 12.

Alors, à l'image d'un Guy Roux, autre célèbre Bourguignon, Nicolas Freycon fait la chasse au gaspi : « on essaye de ne pas dépenser un sou inutile ». Et l'expérience fait aussi progresser dans ce domaine-là. « L'an passé, on a trop tardé avant de prendre nos billets d'avion pour la coupe d'Europe. Cette fois-ci, nous anticipons pour payer moins cher ». Et ce n'est pas anodin car trois vols vers Athènes, Istanbul et Gorzów attendent les Pinkies.

BIENTÔT LE CLUB DE MBA ?

Le club dispose désormais d'un outil de travail qui va faciliter la séduction de nouveaux partenaires avec une salle VIP (baptisée Marine Lorphelin, Miss France 2013 et enfant de la ville) offrant d'excellentes conditions et 1.100 places assises pour recevoir les supporters.

La prochaine étape pour grandir sera peut-être de devenir le club de mâconnais-beaujolais agglomération (MBA, un nom prédestiné puisque c'est aussi l'acronyme du championnat de basket américain !) et plus seulement celui de Charnay. Le sujet n'est plus tabou. Dans les faits, les supporters viennent de tout le bassin et le CBBS est le club sportif qui évolue au plus haut niveau, tous sports collectifs confondus. Une comparaison pour mieux s'en rendre compte : dans quelques semaines, les Pinkies affronteront le Besiktas Istanbul, récent vainqueur de l'Euro Cup. « C'est un peu comme si on affrontait le Real Madrid en foot », résume le président.

À quelques jours de la reprise (la première à domicile le 4 octobre contre Chartres), les joueuses et leur fidèle coach, Stéphane Leite, se veulent ambitieux même si 60 % de l'effectif a été renouvelé. « La philosophie de coach est de toujours faire mieux. Moi je me contenterais d'une place dans le Top 6 qui permettrait de disputer les playoffs. Après, cela n'empêche pas d'être champion de France... » Chiche, président ?

David Bessenay

Région BFC

APPEL MÉDICAL RECRUTE 300 PROFESSIONNELS DE SANTÉ.



En Bourgogne Franche-Comté, les intentions d'embauches de personnels soignants sont très élevées et concernent notamment les infirmiers, les sages-femmes et les aides-soignants. En moyenne, près de 63 % de ces projets de recrutement sont difficiles à mener pour les structures de santé, selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre de France Travail. Les 16 agences d'Appel Médical (filiale du groupe Randstad France, travail temporaire) de la région lancent donc un recrutement d'ampleur en BFC de 300 professionnels de santé : masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers de bloc opératoire, des infirmiers anesthésistes, des aides-soignants, des pharmaciens, des auxiliaires de crèche, des médecins toutes spécialités, des auxiliaires de puériculture... « Ces renforts, temporaires ou permanents, sont essentiels pour soutenir les équipes et garantir la continuité des soins », estime Marie Valvo, directrice d'Appel Médical pour la région BFC. Les postes sont ouverts aux femmes comme aux hommes. Les candidats se voient proposer un parcours de carrière et peuvent bénéficier d'une offre de formation en lien avec leurs aspirations. Appel Médical intervient dans les secteurs hospitaliers, les services au grand âge, le handicap, la petite enfance, les métiers du médicament, la santé au travail, l'hospitalisation et les soins à domicile. Les 600 collaborateurs et collaboratrices permanents d'Appel Médical délèguent plus de 95.000 intérimaires par an auprès de 12.000 clients, à travers un réseau de 190 agences en France, dont 16 en région BFC.

BATIFRANC ET BFC ANGELS PARTENAIRES. Batifranc, spécialiste du crédit-bail et du financement de l'immobilier professionnel en BFC, et BFC Angels (membre du réseau de business angels engagé dans l'accompagnement des porteurs de projets innovants), ont officialisé le 23 septembre 2025 la signature d'une convention de partenariat pour l'année 2025. Ce partenariat a pour objectif de « renforcer les liens entre les investisseurs et les entrepreneurs en Bourgogne Franche-Comté, en facilitant l'accès au financement et en favorisant la création, le développement et la reprise d'entreprises ». Batifranc, en tant que partenaire officiel de BFC Angels, s'engage à soutenir financièrement l'association pour l'année 2025. Pour Pierre Vieillard, président de BFC Angles BFC : « Ce partenariat avec Batifranc est une belle opportunité de renforcer notre action en faveur de l'innovation et de l'emploi sur les huit départements couverts. Nous sommes ravis de compter sur leur expertise et leur engagement à nos côtés. » Pour Hubert Cusenier, directeur général de Batifranc : « Soutenir BFC Angels, c'est participer activement au dynamisme économique de notre territoire. Nous croyons en la force des réseaux et en l'importance de l'accompagnement des chefs d'entreprises, et ce partenariat s'inscrit pleinement dans cette vision. »

en bref

Côte-d'Or. Basé à Hauteville-lès-Dijon, le spécialiste de la production et de la maintenance des réseaux (énergie, courants faibles, numérique, eau...) a opté pour une stratégie de build-up qui combine agilité des PME acquises et force d'un groupe, notamment sur les fonctions supports.

Akacia lève 8 M€ et renforce son modèle de croissance durable



Yoann Faivre, un des volontiers de deux images pour décrire Akacia, le groupe qu'il préside : celui des étourneaux, ces oiseaux qui évoluent en nuages, autonomes et pourtant étonnamment synchrones ; ou celui de la constellation. Spécialiste de la production et de la maintenance des réseaux électriques (fortoufaible), et CVC, avec notamment des services de génie électrique et énergétique pour des bâtiments ou des territoires intelligents, ou encore de la production et maintenance de réseaux audiovisuels, le groupe basé à Hauteville-lès-Dijon construit en effet sa croissance par l'agrégation de multiples PME « dont les gérants restent les patrons », explique Yoann Faivre, tout en profitant de la mutualisation des fonctions supports.

Un modèle non conventionnel parfaitement assumé : « On aurait pu créer petit à petit une mégastructure mais on ne l'a pas souhaité parce que ce qui permet l'agilité c'est de mettre l'humain au centre. Quand on commence à mettre des process



en place, on met l'humain derrière la structure et derrière le process. Or, ce n'est pas ce qu'on souhaitait. On a donc commencé à racheter et à créer des PME de proximité dans leurs territoires pour garder cette agilité ». La constitution d'un tel groupe de PME permet également d'avoir une taille critique pour garder sa place comme opérateur crédible auprès des clients d'Akacia (bailleurs sociaux, collectivités locales, tertiaire, industriels...) tout en gardant la maîtrise des chantiers. Une vision qui prouvera sa validité à moyen terme, estime Yoann Faivre : « Je pense que dans 15-20 ans être une entreprise indépendante d'électricité

Entreprise à mission depuis 2022, Akacia a réalisé une enquête interne révélant « 90 % de gens fortement engagés dans leurs entreprises », se réjouit le président d'Akacia, Yoann Faivre (ci-contre). Une preuve de concept que mettre l'humain au cœur de la croissance peut s'avérer une stratégie d'entreprise payante, au niveau RSE comme comptable au vu des performances du groupe basé en métropole dijonnaise. Crédit : Groupe Akacia.

me paraît compliqué. Ou alors elle sera un peu "court-circuitée" sur la chaîne de valeur avec des intermédiaires au-dessus, avec un pourcentage de marge en moins, et avec des modèles économiques qui vont se tendre. Donc je pense que ce choix de la croissance en constellation entre des PME à la fois autonomes et interdépendantes, c'est de l'anticipation. »

RECRUTEMENTS À VENIR

Le modèle a en tous cas séduit, puisqu'Akacia vient de réaliser une levée de fonds de 8 M€, combinant 3,5 M€ de fonds propres auprès du fonds d'investissement Elevation Capital Partners et 4,5 M€ en crédits structurés

auprès d'un pool bancaire (BNP Paribas, Crédit agricole Champagne-Bourgogne, LCL Dijon et Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté).

Passé de 3,8 M€ de CA en 2021 à 34 M€ aujourd'hui, Akacia ne cache pas son ambition de développement, puisque le groupe vise, à horizon 2029, un ensemble consolidé de 100 M€ de CA, avec un objectif de deux à trois nouvelles acquisitions par an et 1.000 collaborateurs (contre 230 actuellement, sachant qu'aucune des entités d'Akacia ne dépasse les 50 salariés). Le groupe va également se doter, dès novembre, d'une personne entièrement dédiée à la veille de PME à acquérir, alors que « 60% des dirigeants (dans les métiers d'Akacia. Ndlr), ont actuellement plus de 58 ans », rappelle Yoann Faivre. Afin de pouvoir accueillir et intégrer les entreprises acquises, le groupe va renforcer ses équipes de support basées à Dijon et envisage 30 recrutements dans ces fonctions au cours des cinq prochaines années en plus des 17 postes actuels.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. Les représentants des deux institutions ont paraphé, le 18 septembre dernier, une convention de coopération destinée notamment « à accroître la capacité de résilience » des entreprises de l'Yonne.

La Gendarmerie nationale et le patronat font cause commune



Dans un environnement de plus en plus hostile et un climat sous tension, les entreprises ont à souffrir de mille maux. En marge de la rentrée économique, Nicolas Nanni, le commandant du groupement de Gendarmerie départementale de l'Yonne, et Claude Vaucouloux - délégué général de l'UIMM et du Medef de l'Yonne - ont conclu un partenariat visant à faciliter l'accompagnement des entreprises du territoire, notamment en matière de cybercriminalité. « Un péril bien souvent mortel comme peut être tout aussi délétère une malveillance telle qu'un vol de câble pour une entreprise », déplore Claude Vaucouloux. Un risque pluriel

donc qui appelle à une coopération des plus étroites entre les différents acteurs. « Les malfaisants sont extrêmement ingénieux. La menace de demain n'est pas celle d'aujourd'hui d'où l'importance d'échanges réguliers », poursuit Nicolas Nanni.

En hausse, cette année, de 20 % tant pour les entreprises que pour les collectivités territoriales, les cyberattaques font l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Gendarmerie nationale. « Nous disposons dans l'Yonne d'une unité particulièrement efficace qui est capable d'auditer un système d'information en se basant sur 139 points de contrôle », explique le militaire qui rappelle que dans « plus de 80 % des situations, la défaillance provient d'une intervention humaine, d'où

l'importance de la formation des collaborateurs aux règles d'hygiène numérique ». Le Service opérationnel de lutte contre les cybermenaces de l'Yonne (Solc 89) animera prochainement un atelier de sensibilisation auprès des professionnels dans le cadre du dispositif « Mon aide cyber ».

LE NORD DE L'YONNE PLUS IMPACTÉ

Au terme de cette convention, est prévue aussi la possibilité de poser « un diagnostic de prévention technique de la malveillance physique à la demande des entreprises ou si un besoin est identifié par le Medef ou l'UIMM Yonne ». « Le référent sûreté du groupement de Gendarmerie départementale de l'Yonne pourra ainsi réaliser des diagnostics sur la sécurisation physique

du site. » Un négociateur de crise peut, par ailleurs, intervenir à la demande des dirigeants dans le cadre de l'animation d'un « atelier relatif à la désescalade et la gestion des conflits ».

Concernant les infractions constatées sur le territoire, si les cybercriminels agissent sans aucune distinction géographique, les entreprises du nord du département sont beaucoup plus touchées par les vols de matière première. « La Gendarmerie départementale de Sens comptabilise 50 % de la délinquance de l'Yonne. » La densité du tissu industriel conjuguée à la proximité des axes autoroutiers et de la région Île-de-France peut expliquer en partie cette singularité.

Stéphane Bourdier

Côte-d'Or

CROSSJECT PRÉSENTE SES « BONS » RÉSULTATS 2025. Crossject, société pharmaceutique de spécialités qui développe des produits dédiés aux situations d'urgence fondés sur sa technologie propriétaire d'auto-injecteurs sans aiguille Zeneo, a annoncé ses résultats financiers pour le premier semestre clos le 30 juin 2025. Sa position de trésorerie : 6,3 M€, contre 7 M€ au 31 décembre 2024 « montre une très bonne maîtrise des ressources de la société », selon le communiqué de presse. Les investissements restent stables en R&D avec une augmentation de 3,1 M€ des remboursements de R&D par l'U.S. Biomedical advanced research and development authority (Barda) pour le premier semestre 2024, à 6,5 M€ en lien avec la concentration des activités sur le développement réglementaire et les fabrications de lots liés à l'enregistrement de Zepizure aux États-Unis. Par ailleurs, la société a obtenu en septembre une extension du financement R&D de 11,3 M€ dans le cadre de son contrat avec le gouvernement américain. Pour le premier semestre 2025, la perte d'exploitation de Crossject s'élève à 5,1 M€, avec une amélioration de 1,5 M€ comparé à la perte de 6,7 M€ sur la même période en 2024. Cela s'explique notamment par une bonne maîtrise des charges d'exploitation dans leur totalité qui augmentent à 13,2 M€ contre 12,5 M€ sur le premier semestre 2024. La perte nette de la société s'est établie à 4,9 M€ au premier semestre 2025 contre 6,4 M€ au premier semestre 2024. D'autres éléments marquants sont également intervenus post clôture : la société a obtenu une nouvelle ligne de crédit de 750.000 € d'un nouveau partenaire bancaire, ainsi que le renouvellement de sa certification ISO 13485 pour l'ensemble de ses sites (Dijon et Gray). Par ailleurs, dans le contexte macro-économique actuel, la société et ses conseils estiment aujourd'hui ne pas être exposée à un impact lié aux augmentations de droits de douane de l'Europe vers les États-Unis sur les livraisons destinées à la Barda.

Doubs

CHALEZEULE : DÉBUT DE CHANTIER DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE « LES ANDIERS ». La société de projet « SAS Andiers PV », réunissant Grand Besançon Métropole, Opale Énergies Engagées et Ercisol, a lancé le 15 septembre les travaux de construction de la centrale photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement de déchets inertes de Chalezeule. La centrale sera mise en service début 2026, elle produira près de 3.350 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1.700 habitants. Grâce au circuit court énergétique et au principe d'autoconsommation collective, cette production locale sera partagée entre les structures situées dans un rayon de dix kilomètres autour du site : entreprises, artisans, bâtiments publics et habitants. Le projet a bénéficié d'une campagne de financement participatif et d'investissement citoyen qui a rencontré un vif succès. Les objectifs ont été atteints en quelques jours seulement, illustrant l'engouement du territoire et l'adhésion de la population à cette initiative de transition énergétique.

PHOTOMONTAGE GBM



en bref

Pour la Banque de France, « la conjoncture de rentrée se tient »



Une photographie de l'économie en BFC moins terne qu'on ne pouvait le craindre : tel est l'enseignement principal de la prise de parole de Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France venu présenter à de nombreux chefs d'entreprise les résultats de l'étude annuelle de conjoncture dans notre région. Basée sur les résultats de 7.887 entreprises dont le siège social est en BFC, l'étude révèle certes un ralentissement généralisé de la croissance des CA (-0,2%, voir ci-contre), avec un repli du secteur industriel (-2,1%) mais aussi une bonne surprise dans celui de la construction (+0,6%) qui se distingue aussi parmi les indicateurs de taux de marge d'exploitation (+5,5% pour la construction), deuxième meilleur chiffre après celui du secteur des services aux particuliers (+7%). Néanmoins, remarque la Banque de France, « les marges brutes sont défavorablement impactées malgré l'amélioration de la richesse créée ». À regarder de près l'évolution de la capacité bénéficiaire par secteurs entre 2023 et 2024, les indicateurs tous secteurs confondus sont négatifs (-0,3 point de taux de marge brute, -0,4 point de taux de marge d'exploitation). Là encore, le secteur de la construction tire son épingle du jeu, puisqu'il est le seul à afficher des taux positifs, tant en taux de la valeur ajoutée (+1,2 points) qu'en taux de marge brute (+0,6 point) et surtout de marge d'exploitation (+0,5 point). « Ce secteur assez inerte est tiré par

le second œuvre, analyse Laurent Fraisse, le parc locatif de BFC étant parmi les plus dégradés du territoire national ». Au global, 51 % des entreprises ont une baisse de leur marge brute, les entreprises de la construction affichant l'indicateur le moins négatif (46% des entreprises déclarant une baisse de leur marge brute) en comparaison des secteurs du commerce et de l'industrie, 53 % des entreprises de ces deux secteurs déclarant une marge brute dégradée en 2024. À noter que les entreprises de taille intermédiaire (ETI, entre 250 et 4.999 salariés) de BFC s'en sortent mieux, puisqu'elles affichent une baisse de marge brute globale de -2,4 %, bien moins que les PME (-4,8 %) et les grandes entreprises d'au moins 5.000 salariés ou ETI hors BFC (-5,6%).

MOINS DE SALARIÉS... MAIS PLUS CHERS

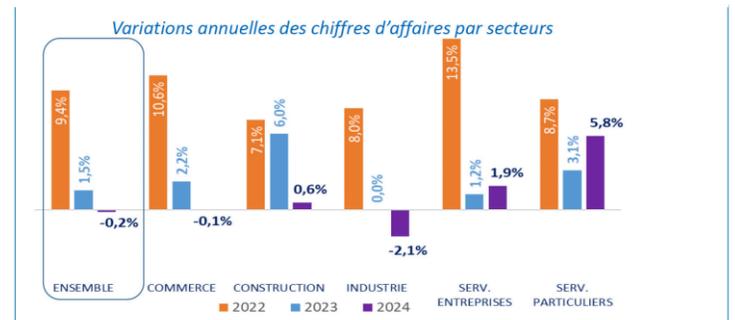
Du côté des salariés précisément : si la pression des effectifs est au global relativement faible (+0,5 % de variation entre 2023 et 2024), avec un indicateur dégradé dans le secteur des services aux entreprises (-1,5 %) et positif dans celui du commerce (+2 %), les variations de charges de personnel sont à la hausse, suite aux revalorisations salariales de 2024. Les chiffres de la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail) révèlent en effet qu'au niveau national, le salaire mensuel de base dans le secteur privé a augmenté de 2,8 % en 2024, alors que, dans le

même temps, les prix à la consommation ont chuté à 1,2% l'an dernier, ce qui indique une hausse réelle des salaires de 1,6 % en euros constants. Ainsi en BFC, la pression salariale a crû de +1,6 K€ par salarié tous secteurs confondus, avec des hausses significatives dans l'industrie (+1,9 K€), les services aux entreprises (+2 K€) et les services aux particuliers (+2,3 K€), entre 2023 et 2024. Pour autant, les structures financières se maintiennent et les défaillances d'entreprises sont stables dans notre région (voir ci-contre).

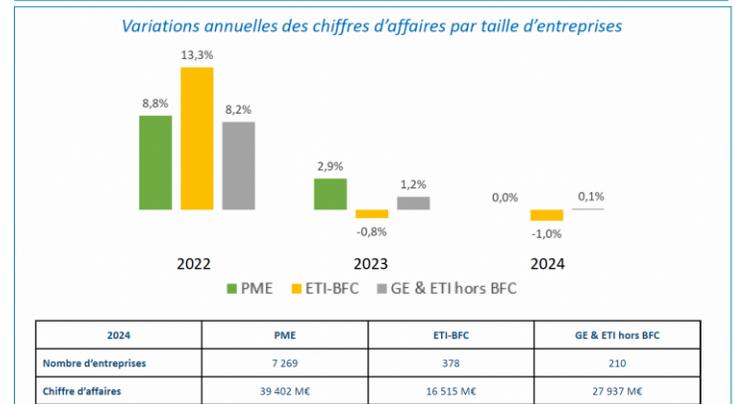
Au niveau macro, l'activité économique reste positive et le chômage mesuré, « malgré les aléas liés au contexte national : il est urgent d'avoir une loi de finances pour avoir une trajectoire plus claire pour les chefs d'entreprises », conclut Laurent Fraisse. Interrogé sur les perspectives de voir peser davantage de pression sur les chefs d'entreprises, le directeur régional de la Banque de France s'aligne sur les positions du gouverneur qui estime qu'un dispositif comme celui proposé par l'économiste Gabriel Zucman (impôt plancher de 2 % sur les patrimoines, financier et immobilier supérieurs à 100 M€) n'est « pas le bon outil ». En revanche, il a rappelé que la poursuite de l'objectif d'une dette publique à 3 % du PIB en 2029, pierre angulaire des projections de l'institution, était « indispensable », avec un palier à 5,4 % en 2025.

Emmanuelle de Jesus

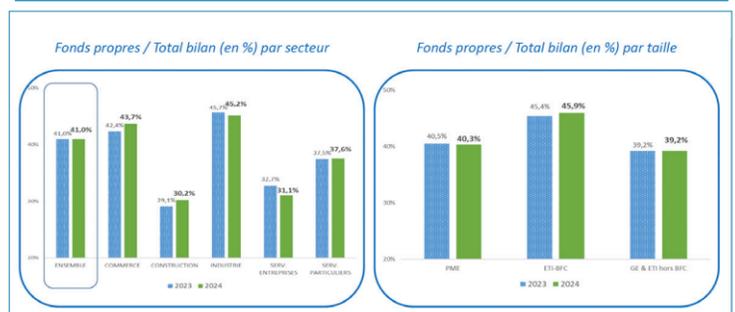
Des CA ralentis sur fond de déflation... (source : Banque de France BFC)



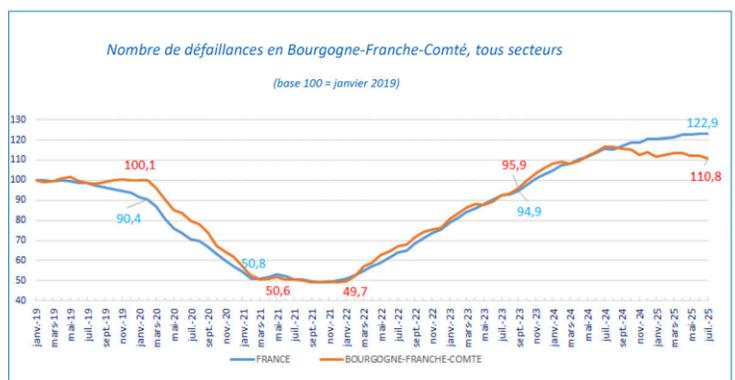
... quelle que soit la taille des entreprises (source : Banque de France BFC)



Les structures financières se maintiennent (source : Banque de France BFC)



Les défaillances d'entreprises sont stables (source : Banque de France BFC)



14,5%

C'est en BFC le poids de l'export, tous secteurs confondus, avec un gain de 0,5 pt pour le secteur industriel. La région est peu impactée par la hausse des tarifs douaniers aux USA.

7.887

C'est le nombre d'entreprises étudiées par la Banque de France BFC pour réaliser son étude 2024 sur les performances des entreprises dans la région.

+ 2,1%

C'est la hausse de la charge d'intérêt (en pourcentage de l'excédent brut d'exploitation des entreprises) entre 2023 et 2024, passé de 11,1% en 2023 à 13,2% en 2024.

Yonne. Le Centre interprofessionnel de formation de l'Yonne s'est transformé, le temps d'une journée, en véritable fournil national. Vingt-cinq jeunes venus de tout l'Hexagone y ont disputé la finale 2025 du prestigieux concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » en boulangerie.

Les Meilleurs Apprentis boulangers de France étaient à Auxerre



Dès l'aube, le parfum du levain embaumait les couloirs du Cifa de l'Yonne. Dans les laboratoires de l'établissement, vingt-cinq apprentis boulangers venus de toute la France se sont affrontés sous le regard attentif d'un jury composé de Meilleurs Apprentis de France et de professionnels aguerris. Chacun devait relever une série d'épreuves exigeantes : confection d'un pain de tradition française, d'un pain de campagne, de viennoiseries impeccables et, pièce maîtresse, la réalisation d'une création décorative sur le thème des monuments.

« Cette finale nationale est une reconnaissance pour notre centre, explique Didier Chapuis, président du Cifa. Nous avons l'infrastructure, l'équipement et surtout l'esprit pour accueillir une compétition d'une telle ampleur ». Avec ses ateliers spacieux et son fournil dernier cri, le site a offert aux candidats des conditions dignes d'une boulangerie professionnelle.

L'évènement a mis en lumière l'excellence de la filière formation, démontrant que la région

peut être un tremplin vers les plus hauts niveaux de l'artisanat. De nombreux élèves et enseignants locaux ont assisté aux différentes étapes, admirant la précision des gestes, le respect des temps de pousse et l'inventivité des décors en pâte levée.

UNE INSPIRATION POUR LES APPRENTIS LOCAUX

Après plusieurs heures d'effort, le silence a précédé l'annonce du palmarès. L'émotion était palpable lorsque cinq jeunes ont été proclamés « Meilleurs Apprentis de France » : Alan Guyonvarch (Bretagne), Maxime Riondet (Auvergne-Rhône-Alpes), Joshua Roux (Occitanie), ainsi que Florent Bertaux et Martin Christiens, tous deux issus des Hauts-de-France. Un quintet qui illustre la diversité des talents formés aux quatre coins du pays.

Si aucun apprenti bourguignon ne figure cette année au palmarès national, la fierté n'en demeure pas moins immense pour la région. « Accueillir une telle finale, c'est un honneur qui rejaillit sur toute la filière », souligne Maxime Lauzet, chargé de communication du Cifa. Les élèves locaux ont pu observer la discipline et la créativité de leurs



Le jury est venu féliciter les vainqueurs de ce concours. Crédit : JDP.

pairs, une source de motivation pour poursuivre leur propre parcours.

Pour les lauréats, ce titre est un véritable tremplin professionnel. Il atteste d'un savoir-faire reconnu, ouvre des portes dans les meilleures maisons et peut même accélérer l'obtention de postes à responsabilité. Mais

au-delà du diplôme, la compétition laisse un souvenir fort : celui d'avoir défendu une passion, d'avoir travaillé en équipe et de s'être dépassé.

À Auxerre, cette journée restera gravée comme une célébration du pain, du levain et du savoir-faire français. Le Cifa, en accueillant cet événement d'exception,

confirme son rôle moteur dans la formation artisanale. Pour les jeunes de Bourgogne Franche-Comté, c'est un signal clair : l'excellence est à portée de main, et la voie de l'apprentissage peut mener aux plus belles réussites.

Enzo Beudet

Côte-d'Or. Début 2027, le territoire d'Auxonne profitera d'une électricité verte grâce à l'implantation d'une centrale photovoltaïque également génératrice de revenus pour les collectivités.

Auxonne : le photovoltaïque, source d'énergie verte et de revenus



Pour avoir des sources de revenus complémentaires, la ville d'Auxonne s'est penchée sur un projet de centrale photovoltaïque. Sollicitée par plusieurs interlocuteurs, elle a retenu la proposition d'Abo Energy qui disposait, outre son dossier, d'un atout sentimental. « Abo Energy possède un site à proximité de notre ville jumelle allemande Heidesheim am Rhein », sourit Jacques-François Coiquil, maire d'Auxonne. Installé sur un ancien site de déchets inertes, le projet a été revendu par Abo Energy à la société CVE. Cette dernière versera environ 2 M€ aux collectivités territoriales sur trente ans. La ville percevra 1,2 M€ sur la période, soit 40.000 €



Jacques-François Coiquil, maire d'Auxonne, a lancé les travaux d'une centrale photovoltaïque, expliquant qu'elle s'insère dans une stratégie de diversification. Crédit : JDP.

par an, tandis que la communauté de communes Auxonne-Pontailleur-Val de Saône empochera 472.000 € et le conseil départemental de la Côte-d'Or, 275.000 €.

La centrale devrait être opérationnelle au premier trimestre 2027 grâce à un investissement d'environ 4 M€ qui profitera pour partie aux entreprises du territoire. « Les agences d'intérim sont consultées quand il y a besoin de main-d'œuvre, donc ça profite aussi aux personnes en recherche d'emploi. » La centrale produira l'équivalent de la consommation d'énergie de 2.450 habitants.

DIVERSIFIER SES RESSOURCES

Pour le maire d'Auxonne, cet équipement s'inscrit dans une stratégie globale de recherche de revenus complémentaires. « Nous allons installer une aire de stationnement touristique, nous avons élargi la zone d'occupation de l'antenne de la

chartreuse au sein du château, ce qui augmentera le loyer. » Jacques-François Coiquil se réjouit aussi que sa commune maintienne la trésorerie du service public et accueille le service comptable de la DGFIP suite à la rénovation d'un bâtiment, amenant avec lui un loyer complémentaire. Passée en Zone France Ruralité Revitalisation, la commune profite pendant cinq ans d'une bonification des dotations de l'État sur les investissements et d'avantages fiscaux attractifs. « Sur cinq ans, 280.000 € pourraient ainsi venir, ce qui correspond aux coûts de fonctionnement de la piscine que nous venons d'ouvrir. » Ce dernier investissement aura coûté près de 6 M€.

Nadège Hubert

Yonne

AGRICULTURE : UNE CARTOGRAPHIE EN LIGNE POUR ENCADRER L'USAGE DU PROSULFOCARBE.

Dans le cadre du renforcement de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Yonne met à disposition des agriculteurs une cartographie interactive dédiée à l'utilisation du prosulfocarbe. Cet herbicide, fréquemment utilisé pour les semis d'automne, est connu pour sa volatilité. Il peut affecter des cultures voisines, notamment en agriculture biologique, comme le sarrasin, qui ont déjà subi des contaminations par le passé. Afin de limiter les risques de dérive, les utilisateurs doivent désormais vérifier l'absence de cultures non-cibles dans un périmètre d'un kilomètre autour de la parcelle traitée. La carte, accessible en ligne, recense les cultures en place à l'été 2025. Par ailleurs, l'usage de buses anti-dérive homologuées reste obligatoire. La liste complète est consultable sur le site du ministère de l'Agriculture. Ces mesures s'accompagnent d'un renforcement des contrôles sur l'usage du prosulfocarbe, dans un objectif de protection accrue des filières sensibles.

♦ Carte accessible sur le lien suivant : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=b3bfba54-86aa-4a5c-b80b-b570c5326805>

en bref

Côte-d'Or. Un pôle d'enseignement supérieur sortira de terre au début d'année 2028 au cœur de Dijon. Le campus Maret, issu de la transformation d'un site historique, accueillera trois écoles.

20 M€ pour booster l'attractivité de l'enseignement supérieur

Dijon Hier des séminaristes, demain des étudiants en art. La population qui fréquente le site universitaire de la rue du docteur Maret, au cœur de Dijon, évolue à travers les temps.

En début d'année 2028, 700 étudiants intégreront Sciences Po Dijon, l'école supérieure de musique ou encore des locaux de l'école nationale supérieure des arts de Dijon, accompagné de 20 personnels enseignants et administratifs. « C'est l'installation de la vie étudiante au cœur même de la ville. Ce futur campus valorise le patrimoine, ouvert sur la ville et adapter à son temps », a introduit Nathalie Koenders, maire de Dijon. Le chantier prévoit la rénovation de 2.400 m² de bâtiments existants, la création d'un espace scénique enterré de 905 m² ainsi que de quatre jardins. La fonction de résidence étudiante sera conservée tandis que des salles de cours, un amphithéâtre et une bibliothèque verront le jour. « Chaque



Les responsables politiques et universitaires se sont retrouvés rue du docteur Maret à Dijon pour lancer officiellement, en musique et en conférence, le chantier de futur campus urbain. Crédit : JDP

détail a été pensé pour en faire un lieu attractif et exemplaire. Il donne la promesse aux étudiants de bénéficier de bonnes conditions d'enseignement », a complété Florence Bernard, secrétaire générale pour les affaires régionales adjointe à la préfecture de région. Le bâtiment neuf sera soumis à la RE2020, portant une forte ambition environnementale. Le projet de campus urbain

dispose d'un budget de 20,4 M€ cofinancé par l'Etat à hauteur de 7,5 M€, par le biais du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la Culture ; par la région Bourgogne Franche-Comté pour 8,8 M€ et Dijon Métropole avec une enveloppe de 4,1 M€. « La Bourgogne-Franche-Comté a besoin de ressources universitaires et

de recherche. Elle a besoin d'une métropole dynamique et attractive pour rayonner et se tourner vers l'avenir », a souligné Jérôme Durain, président du conseil régional, avant de compléter « les investissements ne relèvent pourtant pas de notre compétence pourtant nous avons investi 52 M€ à Dijon. »

Nadège Hubert

Côte-d'Or. La SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée aux producteurs d'énergie verte GEG EneR pour créer le parc photovoltaïque des Grandes Terres à Labergement-lès-Seurre. L'équipement, dans lequel la commune s'est également engagée financièrement, a été inauguré le 24 septembre.

Faire d'une « verrue » une opportunité

Labergement-lès-Seurre Pas moins de 4,3 M€ ont été investis à Labergement-lès-Seurre pour construire un parc photovoltaïque de 8.112 panneaux solaires. La société d'économie mixte locale (SEML) Côte-d'Or Énergies détient 45 % des parts de la société dédiée, de même que GEG EneR, producteur d'énergie partenaire du projet. « La SEML Côte-d'Or Énergies œuvre dans l'intérêt du territoire et de ses habitants en leur reversant une partie des bénéfices », a souligné Jacques Jacquenet, son président. La commune de Labergement-lès-Seurre participe à l'investissement à hauteur de 80.000 € et détient ainsi 10 % des parts. Au-delà des dividendes attendus, la maire Joëlle Dufour compte sur d'autres rentrées d'argent. « Nous toucherons 11.000 € par an sur 30 ans au titre du loyer pour le terrain et 4.300 € au titre de l'imposition forfaitaire

De gauche à droite : Sébastien Delacour, président de la communauté de communes Rives de Saône, Emmanuelle Coint, vice-présidente du Conseil départemental de Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, président de la SEML Côte-d'Or Énergies, Christine Gochard, directrice de GEG EneR, Joëlle Dufour, maire de Labergement-lès-Seurre, et Alain Becquet, conseiller régional. Crédit : JDP.



des entreprises de réseaux », détaille l'élue

UNE SOLUTION POUR LES FRICHES RURALES

Les panneaux photovoltaïques ont pris possession d'un ancien site de stockage de déblais inertes utilisé comme décharge sauvage. Il compte désormais cinq hectares dédiés à la production d'énergie et deux hectares

préservés en zone humide. « Ce projet était une évidence pour cet espace, dégradé du point de vue environnemental et devenu une verrue pour la commune », explique Joëlle Dufour qui se réjouit que le conseil municipal « ait choisi une entreprise locale pour mener le projet » en se tournant vers la SEML. Avant que le terrain désaffecté depuis 2015 ne trouve une nouvelle vie, la commune et

les partenaires ont travaillé six ans à sa mise en œuvre. « Seuls, nous aurions abandonné », insiste la maire. Le nouveau parc photovoltaïque produira 5,7 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 1.420 foyers moyens, hors chauffage, et évitera l'émission annuelle de 1.500 tonnes de CO₂, soit 870 allers-retours Paris-New-York.

N. H.

Côte-d'Or

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PHILIBERT : LAURENT BOURGUIGNAT APPROUVE.

Suite à l'approbation par le conseil municipal de Dijon (voir page suivante), des travaux de restauration de l'église Saint-Philibert, le conseil municipal d'opposition Laurent Bourguignat a fait connaître sa satisfaction via un communiqué : « Dijon, capitale des Ducs de Bourgogne, est une ville au patrimoine historique exceptionnel. Les Dijonnais en sont fiers car il participe au rayonnement de notre cité bien au-delà de la Bourgogne. L'entretien et la valorisation de ce patrimoine sont donc des enjeux forts, y compris sur le plan financier, puisque la ville est propriétaire de 32 monuments historiques. L'ancienne église Saint-Philibert, au cœur de l'ancien quartier des vigneron, est un haut-lieu de l'histoire de notre ville. Fondée au XII^e siècle, elle est dans un état très dégradé, en raison notamment de la saumure infiltrée dans ses murs et piliers depuis que le site a été un dépôt de stockage de vivres, notamment de viande salée, au milieu du 19^e siècle. C'est pourquoi, j'accueille favorablement le projet ambitieux de restauration de ce vestige de l'architecture romane à Dijon, adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 22 septembre. Une première phase de travaux a été prévue pour 3,2 M€, mais la dépense globale attendue s'élève à 12 M€, à échelonner sur une décennie et à concilier avec d'autres chantiers de rénovation. Propriétaire de l'édifice, qui est classé au titre des monuments historiques, la ville pourra bénéficier du soutien de partenaires financiers pour cette restauration. D'ores-et-déjà, nous pouvons collectivement réfléchir à la vocation de ce site idéalement situé au centre-ville, à proximité de la Cathédrale Saint-Bénigne, de l'École Nationale Supérieure d'Art et à quelques mètres de la nouvelle place Bossuet. Espace de conférences, d'expositions, lieu culturel... Il faut ouvrir le champ des possibles, en respectant l'architecture du lieu. La préservation de notre patrimoine monumental nous rassemble, pour transmettre aux générations futures une ville toujours aussi préservée, attractive et authentique. »

France

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS DANS LES TERRITOIRES : LE PREMIER MINISTRE AGIT.

Le Premier ministre a reçu, mercredi 24 septembre, la présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et les syndicats représentatifs de la profession (FSPF et USPO). Depuis la publication, le 4 août dernier, d'un arrêté modifiant les plafonds de remises commerciales accordées aux pharmacies, les pharmaciens d'officine ont exprimé leurs fortes inquiétudes quant à la viabilité de leur modèle économique. Au terme de cette entrevue, un accord prévoit que l'offre de soins de proximité sera renforcée grâce à l'accompagnement de missions de santé publique dans 900 pharmacies rurales et plus globalement dans les territoires fragiles ; une mission est lancée sur les flux financiers de la distribution du médicament, afin d'éclairer les futures décisions ; le gouvernement suspend partiellement, pour une durée minimale de trois mois, l'application de l'arrêté : le taux de remise sur les génériques revient à 40%. Les biosimilaires gardent le même taux à la hausse prévue dans l'arrêté à hauteur de 15%.

en bref

Côte-d'Or. La FDSEA 21 et les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or manifestaient, jeudi 25 septembre, à Dijon. Du fumier a été déversé devant la Maison de l'Europe, symbole de la grogne de la profession qui proteste contre la signature par l'UE du Mercosur et la « surtransposition » des normes.

La FDSEA 21 et les JA 21 mobilisés

Dijon Les agriculteurs de la FDSEA 21 et les Jeunes agriculteurs 21 ont donné à Dijon, jeudi 25 septembre, le coup d'envoi du mouvement qui s'est déployé au national, le lendemain. Plusieurs dizaines de tracteurs ont convergé dans la matinée au centre ville pour stationner le long de la voie de tram entre les places Darcy et République, le long du boulevard de la Trémouille, et du fumier ainsi que des pneus ont été déversés devant la Maison de l'Europe. Car c'est bien l'Union qui cristallise la colère des agriculteurs réunis par les deux syndicats, autour de plusieurs points. Le traité Mercosur, d'abord, cet espace de libre-échange entre l'Europe et plusieurs pays d'Amérique du Sud qui à terme, permettrait l'importation de produits non assujettis aux normes européennes, en particulier sur l'usage des OGM ou de certains pesticides.

REÇUS EN PRÉFECTURE

Reçus par le préfet Paul Mourier, les présidents de la FDSEA 21 Antoine Carré et des JA 21 Antoine Duthu ont rappelé au représentant de l'État que la profession attendait de la fermeté de la part de la France, sachant que, a rappelé Paul Mourier, le Président de la République s'est toujours opposé à cette version du Mercosur, qui vient assombrir le deuxième point d'achoppement dénoncé par les manifestants, à savoir la PAC : « PAC, ça veut dire politique agricole commune, a martelé Antoine Carré. Donc, on est censé avoir des normes qui soient identiques partout en France et en Europe. » Dénonçant une surtransposition de ces normes en France, qui impose une agriculture « la plus saine, la plus propre, la plus contrôlée, la plus surveillée, la plus épiée », il s'insurge, dénonçant l'importation « en parallèle, de denrées qui viennent du Brésil et traversent l'Atlantique, ce qui est un désastre en termes d'émission de CO₂. En termes de traçabilité, c'est clairement l'opposé de l'agriculture européenne et de



Un convoi de plusieurs dizaines de tracteurs a stationné sur les voies de tram, bloquant la circulation entre la place de la République et la place Darcy. Ci-dessous : Du fumier a été déversé devant la Maison de l'Europe. Un « symbole » car l'Union cristallise toutes les colères des manifestants. Crédit : JDP

l'agriculture française. Donc ce qu'on a demandé officiellement, c'est peut-être un peu plus de bon sens, un peu plus de souplesse, un peu plus de communication à l'échelon départemental avec notamment la déclaration PAC. »

Troisième motif d'angoisse, les épizooties. Fièvre catarrhale ovine (FCO) hier, dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) à nos portes aujourd'hui... « On ne peut pas gérer la DNC comme on a géré la FCO, dénonce Antoine Duthu. Car derrière, on laisse des éleveurs démunis parce qu'il y aura des bêtes abattues et la DNC c'est encore pire parce qu'on parle d'abattage total. C'est une catastrophe. Donc nous avons demandé une stratégie de vaccination nationale. Arrêter d'agir par strate. La maladie est au bord de la Saône-et-Loire. Il y a de moins en moins d'éleveurs ! Entre la prédation, les maladies, comment voulez-vous inciter des jeunes à s'installer ? »

Concernant le nettoyage de la voirie et le manque à gagner du réseau de tram immobilisés plusieurs heures (la facture s'était élevée à plus de 130.000 € lors de la dernière manifestation des agriculteurs), Antoine Carré a tenu, face au préfet, « à mettre les choses au clair. Si on commence à avoir des coups de pression, à

nous menacer avec des factures de nettoyage, c'est compliqué de mobiliser. Déjà, beaucoup d'agriculteurs nous ont dit : « À quoi ça sert ? » Tout le monde est résigné. J'ai dit : « Monsieur le préfet si vous ne voulez plus de manifestations d'agriculteurs, c'est qu'il n'y aura plus d'agriculteurs », a-t-il conclu, amer. À noter que le député René Lio-

ret (RN) a apporté, au micro, son soutien aux manifestants.

En milieu d'après-midi, du fumier a été également déversé devant les locaux du Bien Public, notre confrère étant accusé d'avoir publié des articles « à charge »... (lire à ce propos notre édit).

Emmanuelle de Jesus



Témoignage

« Il n'y a jamais une norme en moins »

♦ Deux militants des JA expliquent la raison de leur présence lors de la manifestation du 25 septembre. « On a des aides mais sous condition de respecter certains normes : produire toujours plus propre pour le consommateur et pour l'environnement. C'est très bien. Il n'y a pas de problème. Le problème aujourd'hui c'est le Mercosur. On nous met des normes en France, plus qu'en Europe parce qu'on superpose des normes en France et on va importer des pays étrangers qui n'ont pas du tout le même cahier des charges que le nôtre, qui peuvent produire à bas coût. Le consommateur ne le verra pas forcément et l'achètera malgré lui dans tous les plats préparés, dans les cantines, dans les restaurants. Et il y a aussi le consommateur qui ne peut pas trop se permettre d'acheter français parce que effectivement c'est plus cher. Les aides PAC, c'est pour essayer de baisser le coût de l'alimentation aux Français et aux Européens, de compenser les normes, mais on a des conditions à respecter en face et on nous met toujours plus de conditions. Il faut savoir que les aides PAC baissent, tous les ans. Ça diminue, ça diminue, ça diminue. Par contre, les normes à respecter, on nous en ajoute. Il n'y a jamais une norme en moins. « Si on met des normes, il faut compenser parce que derrière pour nous, il n'y a plus de rentabilité. Certains politiques, ça ne les dérange pas qu'on ne soit pas rentable mais nous on est quand même des chefs d'entreprise. La solution pour moi ça serait de baisser les normes. »

Propos recueillis par E. de J.



Antoine Duthu (à gauche), président des JA 21 et Antoine Carré (au micro), président de la FDSEA 21 Crédit : JDP

Côte-d'Or

CONSEIL MUNICIPAL : DIJON SOIGNE SON PATRIMOINE.



En haut : l'église Saint-Philibert. Ci-contre : le conservatoire à rayonnement régional Rameau. Crédit : JDP

Le patrimoine dijonnais aura été le fil rouge du conseil de Dijon du mardi 22 septembre, avec notamment la rénovation, votée à l'unanimité, de l'église Saint-Philibert. Plus ancien édifice cultuel de la ville, cette église romane (désacralisée) a fortement souffert du fait de ses usages antérieurs (écurie, saloir), aggravés par la pose d'une chape béton qui a bloqué le sol résiduel qui, par capillarité, s'est infiltré dans les piliers de l'édifice, désormais « en très mauvais état », a confirmé la maire de Dijon, Nathalie Koenders. Si le montant total du chantier coût maître d'ouvrage s'élève à 12 M€, une première enveloppe de 3,2 M€ (étude en 2026 et travaux en 2027-2028) pour la sécurisation structurelle, ainsi que les études.

UNE ÉGLISE OUVERTE AU MONDE

Le programme global, phasé, représente un coût de 6,6 M€. « La ville agit, parce que l'état sanitaire de l'édifice l'exige, explique la mairie de Dijon dans un communiqué post-conseil. Contamination saline en profondeur, couverture et charpente à reprendre, vitraux à rénover, stabilité de la croisée du transept. Ce chantier s'inscrit dans une vision d'usage, poursuit la ville. Demain, l'église Saint-Philibert doit redevenir un lieu vivant, ouvert aux expositions, concerts semi-acoustiques, petites formes théâtrales, dispositifs d'interprétation et pleinement intégré au parcours de visite tout en respectant son intégrité patrimoniale ». Fer de lance du dispositif Mission Patrimoine déployée par la Fondation du Patrimoine, Stéphane Bern a visité l'édifice. « Grâce à sa visite et son engagement, la municipalité espère que l'église Saint-Philibert pourrait être un projet soutenu au niveau national, par la Fondation du Patrimoine, ce qui permettrait d'obtenir une enveloppe un peu plus importante » (jusqu'à 500.000 € possibles, Ndlr), espère Nathalie Koenders qui a pris la décision de faire adhérer Dijon à l'association de défense du patrimoine français. La ville va également engager la procédure de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire pour la période 2026-2036. À noter qu'à l'occasion des journées du patrimoine, 1.800 personnes ont visité Saint-Philibert. 400.000 € seront également dévolus à la restructuration des espaces d'accueil du conservatoire à rayonnement régional Rameau, dont l'esthétique typique de son époque (le bâtiment date de 1983) commence à perdre son étiquette de ringard pour prendre une patine vintage... tout en accueillant environ 1.850 élèves par an en comptant ses annexes.

en bref

E. de J.

Europe

Durabilité. Mardi 9 septembre, les députés européens ont adopté de nouvelles règles de circularité qui concerneront l'ensemble du cycle de vie des véhicules, de leur conception à leur traitement final.

Automobile : l'Europe vise une économie circulaire du secteur

Le 13 juillet 2023, la Commission avait proposé un nouveau règlement relatif aux exigences de circularité applicables à la conception des véhicules et à l'amélioration de la gestion des véhicules hors d'usage, conformément aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et du plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le projet de mesures, soutenu le 9 septembre dernier par les eurodéputés (431 voix pour, 145 contre et 76 abstentions), vise à encourager la transition du secteur automobile vers une économie circulaire en réduisant l'incidence environnementale liée à la production et au traitement des véhicules hors d'usage et en renforçant la durabilité de l'industrie du recyclage automobile en Europe. Des règles spécifiques s'appliqueront à tous les véhicules, à l'exception des véhicules à usage spécifique, des véhicules conçus et fabriqués pour être utilisés par les forces



armées, la protection civile, les services médicaux d'urgence et les services de lutte contre les incendies, ainsi que les véhicules présentant un intérêt historique et culturel particulier.

Les véhicules neufs devront être conçus de manière à faciliter l'enlèvement du plus grand nombre possible de pièces et de composants par des installations de traitement autorisées, en vue de leur remplacement, de leur réutilisation, de leurs recyclage, remanufacturage ou

remise à neuf, lorsque cela est techniquement possible.

Les députés souhaitent que le plastique utilisé dans chaque nouveau type de véhicule contienne au moins 20 % de plastique recyclé dans les six ans suivant l'entrée en vigueur des règles. Ils veulent que les fabricants atteignent un objectif d'au moins 25% d'ici 10 ans, si une quantité suffisante de plastique recyclé est disponible à des prix non excessifs. Ils souhaitent également que la

Commission fixe des objectifs pour l'acier recyclé et l'aluminium et ses alliages, à la suite d'une étude de faisabilité.

FIN DE VIE ET EXPORTATION ENCADRÉES

Trois ans après l'entrée en vigueur des nouvelles règles, les constructeurs auront une responsabilité élargie de producteurs, c'est-à-dire qu'ils devront assumer les coûts de collecte et de traitement des véhicules qui ont atteint leur phase de fin de vie. Les députés veulent une meilleure distinction entre les véhicules d'occasion et les véhicules hors d'usage, avec une interdiction d'exportation pour ceux qui sont considérés comme des véhicules hors d'usage.

Étant donné que le Conseil a déjà adopté sa position au début de l'été, les négociations inter-institutionnelles devraient commencer sans tarder.

Source : Parlement européen

Écologie. Mardi 9 septembre, le Parlement a donné son feu vert définitif à de nouvelles mesures visant à prévenir et à réduire le gaspillage alimentaire et textile dans l'Union.

Fast-fashion : collecte, tri et recyclage seront du ressort des producteurs

Le saviez-vous ? Chaque Européen génère 132 kg de déchets alimentaires et 12 kg de déchets de vêtements et de chaussures par an. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et textile, le Parlement européen a définitivement adopté de nouvelles mesures, que les États membres devront décliner dans leur arsenal juridique national.

Ainsi, les producteurs qui fournissent des textiles dans l'UE devront assumer les coûts de leur collecte, de leur tri et de leur recyclage, au moyen de nouveaux régimes de responsabilité du producteur (REP) à mettre en place par chaque État membre, dans un délai de 30 mois à compter de l'entrée en vigueur de la directive. Ces dispositions s'appliqueront à tous les pro-

ducteurs, y compris ceux qui ont recours au commerce électronique, qu'ils soient établis dans un pays de l'UE ou en dehors de l'Union. Les micro-entreprises disposeront d'une année supplémentaire pour se conformer aux exigences en matière de responsabilité élargie des producteurs. Les nouvelles règles concerneront notamment les vêtements et les accessoires, les chapeaux, les chaussures, les couvertures, le linge de lit et de cuisine et les rideaux. À l'initiative du Parlement, les pays de l'Union peuvent également mettre en place des régimes de responsabilité élargie des producteurs de matelas. Les États membres devront également se pencher sur les pratiques en matière de mode éphémère et de mode jetable (fast-

fashion) lorsqu'ils décident des contributions financières aux régimes de responsabilité élargie des producteurs.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À L'INDEX

La législation mise à jour introduira des objectifs contraignants de réduction du gaspillage alimentaire, qui devront être atteints au niveau national au plus tard le 31 décembre 2030 : 10% au stade de la transformation et de la fabrication des aliments et 30% par habitant au stade de la vente au détail et de la consommation (restaurants, services alimentaires et ménages). Ces objectifs seront calculés par rapport à la quantité générée en moyenne annuelle entre 2021 et 2023. À la demande du Parlement, les pays de l'Union devront prendre des mesures pour faire en sorte

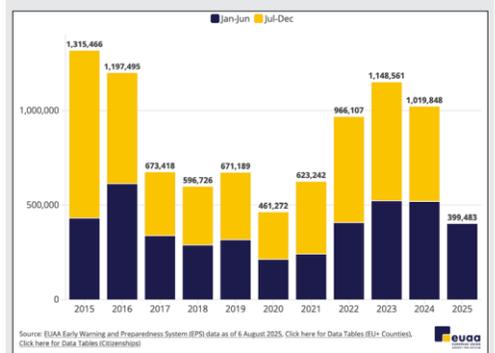
que les opérateurs économiques jouant un rôle important dans la prévention et la production de déchets alimentaires (à identifier dans chaque pays) facilitent le don d'aliments invendus et sans danger pour la consommation humaine.

Conformément aux règles de deuxième lecture, la présidente Roberta Metsola a annoncé en plénière que l'acte proposé était considéré comme adopté, la position ayant déjà été approuvée par le Conseil européen au début de l'été. La loi va maintenant être signée par les deux colégislateurs, avant sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Les pays membres disposeront de 20 mois après son entrée en vigueur pour transposer les règles dans leur législation nationale.

Source : Parlement européen

Migrations

LES DEMANDES D'ASILE EN BAISSE.



L'Agence de l'Union européenne pour l'asile vient de publier son rapport semestriel sur les dernières tendances en matière d'asile, accompagné d'une analyse détaillée des principales nationalités demandant l'asile et des principaux pays européens recevant leurs demandes. À la fin du mois de juin 2025, les pays de l'Union européenne avaient reçu 399.000 demandes d'asile, soit une baisse de 23 % par rapport au premier semestre 2024. Cette évolution s'explique par la forte diminution du nombre de demandes émanant de Syriens qui a chuté de deux tiers (- 66 %). En revanche, les Vénézuéliens (49.000) ont déposé un nombre important de demandes, en hausse de près d'un tiers (+ 31 %) par rapport à l'année précédente. Les ressortissants de pays tiers ont tendance à privilégier certains pays de l'Union lorsqu'ils demandent une protection internationale. Les Vénézuéliens présentent majoritairement leur demande en Espagne en raison de la langue commune, de la présence d'une diaspora et de la tendance des autorités espagnoles à leur accorder une forme de protection nationale. En effet, les Vénézuéliens ont déposé la quasi-totalité de leurs demandes en Espagne (93 %). Outre les Vénézuéliens, d'autres nationalités ont également affiché une tendance à la hausse. Les Ukrainiens (16.000) ont continué à déposer un nombre croissant de demandes d'asile, en augmentation de 29 %. La France a représenté près de la moitié de toutes les demandes ukrainiennes, tandis que la Pologne en a représenté près d'un tiers. Cependant, ces chiffres ont été éclipsés par les 4,3 millions d'Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire à la fin du mois de juin 2025.

LES IMPORTATIONS DE GNL RUSSE

SANCTIONNÉES ? Depuis vendredi 19 septembre, le nouveau paquet de sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie contient, sur proposition de la Commission européenne, la toute première interdiction des importations de gaz naturel liquéfié. Le GNL rejoindrait ainsi le pétrole et le charbon russes dont les importations font déjà l'objet de sanctions – qui pour être prises, doivent obtenir l'approbation unanime des 27 États membres. La Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Espagne et le Portugal sont, parmi les états membres, les plus importants clients du GNL russe. L'année dernière, l'Union européenne a acheté 20,05 Mds m³ de GNL russe et 31,62 Md m³ de gazoduc russe, ce qui représente 19 % de la consommation totale de gaz. Les sanctions sur le GNL russe pourraient débuter au 1^{er} janvier 2027, à condition, là encore, d'être approuvées par les 27.

Source : Conseil européen

en bref

Opinions

Éoliennes à St-Pierre-le Vieux, Matour et Tramayes : pour moi c'est non !

André Accary, Président du département de Saône-et-Loire

En écho au récent article de presse concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur ce secteur, je tiens à apporter quelques précisions.

Oui, la question environnementale est fondamentale et un sujet de préoccupation majeure. C'est d'ailleurs le sens des engagements que nous prenons régulièrement au Département de Saône-et-Loire, par exemple avec notre plan environnement 2020 - 2030 doté d'un accompagnement financier de 50 M€, ou au Service départemental d'incendie et de secours pour adapter nos modèles d'intervention aux conséquences du changement climatique.

Je sais que les compétences du Département pour des implantations de la sorte

sont très limitées. Mais je ferai tout ce qui est possible pour m'opposer à un tel projet parce que l'environnement, c'est aussi la préservation de nos paysages et de la faune.

L'environnement, c'est savoir préserver des endroits protégés et un patrimoine qui font la spécificité de nos territoires.

Je rappelle que le Département de Saône-et-Loire gère le Grand site de France Solutré - Pouilly - Vergisson, situé à proximité du projet d'implantation.

Un label qui nécessite un travail permanent pour obtenir son renouvellement.

Un label important pour préserver ce site.

Il serait donc bien dommage de faire de tels efforts pour une distinction qui

nous permet un rayonnement incroyable et, qu'à quelques kilomètres seulement, tout soit gâché par ces imposantes dames de fer !

Nous avons cette chance depuis la Roche de Solutré et de nombreux autres sites, d'avoir des vues incroyables sur l'environnement local, nos paysages et notre patrimoine historique, auxquels je suis très attaché.

Je refuse que des hachoirs à oiseaux viennent dénaturer tout cela !

Je l'affirme haut et fort : en tant que président du Département de Saône-et-Loire et du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, croyez bien que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ces implantations ne voient pas le jour !

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Non à la liberté d'excrétion



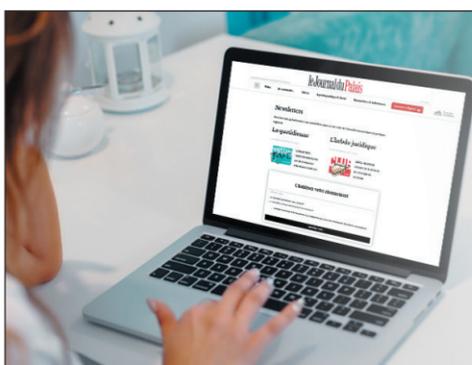
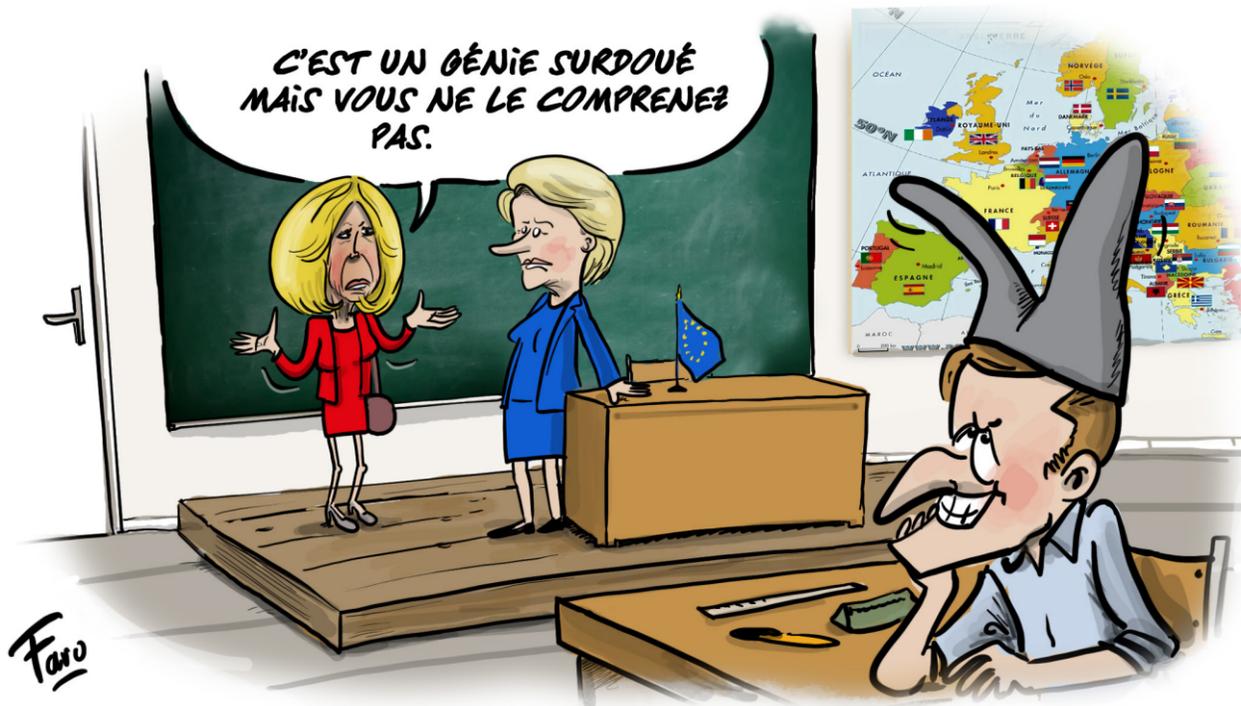
Jeudi 25 septembre, les agriculteurs militants de la FDSEA 21 et des JA 21 ouvraient le bal des manifestations qui se sont déployées sur le territoire national le lendemain. Leurs revendications sont connues

(surtransposition par la France des normes imposées par la PAC, traité de Mercosur, baisse du revenu, épizooties préoccupantes) et parfaitement audibles, leurs moyens d'action connus aussi : convoi de tracteurs convergeant vers le centre-ville et fumier déversé devant l'objet de la grogne ou du moins son représentant local érigé en symbole, la Maison de l'Europe. Une manifestation qualifiée de « sage » par le leader de la FDSEA21, Antoine Carré, qui a remercié les agriculteurs présents de ne pas avoir causé d'autres dégâts, « au contraire du chaos dans les manifestations d'ultra-gauche ». On aurait pu en rester là, sans deux interventions : celle de Marc Frot d'abord, vice-président aux questions agricoles du conseil départemental 21 tout content de pouvoir dire que la collectivité « contourne la loi » pour aider les agriculteurs même si cela n'entre pas dans son champ de compétences... avant de s'étonner de la sagesse des manifestants, semblant presque regretter qu'ils aient épargné l'hôtel de région. Une prise de parole pour le moins problématique de la part d'un élu. D'autant plus problématique qu'elle venait après le discours d'Antoine Carré qui s'achevait par une mise en cause directe de nos confrères du Bien Public. La citation ci-dessous est un extrait que j'ai enregistré sur place : « On a encore trois bennes pleines (de fumier, Ndlr). On va être franc. On s'était posé la question d'aller voir nos amis du Bien Public : pas mal d'articles à charge, des publications de L214 partagées par le Bien Public. Clairement inadmissible. Au cours de l'année, on a fait le point, il y a à peu près 6, 7 articles à charge sur l'agriculture. On va se concerter, on va finir de se restaurer et on va voir si on ne fait pas des fois un petit convoi devant le BP juste pour leur faire un petit signal de rappel ». Le casse-croûte a dû porter conseil, puisqu'une partie - seulement - des manifestants est allé effectivement déverser fumier et pneus sur le parking de nos confrères. Le soir même, mon homologue du Bien Public écrivait un édito dans lequel il partageait son « incompréhension » vis-à-vis de ce geste, alors même que le quotidien s'efforce de mettre en avant la réalité du travail des agriculteurs...

Je profite donc de cet édito pour exprimer le soutien de la rédaction du Journal du Palais à nos confrères. Et rappeler deux choses : la première est que je trouve parfaitement inconscient de la part d'un élu d'essayer de faire monter la mayonnaise au lieu de calmer le jeu. On attend de nos responsables politiques un peu de hauteur, certainement pas de jouer au démagogue au petit pied, juché sur un tracteur. La seconde est qu'un média digne de ce nom n'a pas pour vocation d'être le porte-voix d'une organisation plutôt qu'une autre. Quand le Bien Public raconte la journée d'un exploitant agricole, il n'appelle pas L214 pour avoir sa position sur l'élevage... et c'est NORMAL. Et lorsque le quotidien fait le choix de relayer les positions, certes radicales, de L214 sans appeler la FDSEA pour dire tout le mal qu'elle en pense, c'est NORMAL aussi. Écrire un article, c'est faire des choix éditoriaux d'angle, de personnes à interroger, c'est relater des faits mais c'est aussi provoquer le débat sans prendre parti. Moi même qui ai suivi la manifestation des agriculteurs à Dijon, j'aurais pu appeler la Confédération paysanne (l'autre côté du spectre politique par rapport à la FDSEA et les JA) et j'ai fait le choix de ne pas le faire, ne le jugeant pas opportun. Sans m'interdire, un jour, d'interroger des agriculteurs qui ne partagent pas les vues des manifestants du jeudi 25 septembre à Dijon. Ça s'appelle du journalisme. Et si cela ne plaît pas à tout le monde, ça se règle avec des mots, pas avec du fumier.

Le regard de Faro

LA FRANCE CANCRE DE L'EUROPE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appel d'offres ouvert

COMMUNE DE MONTMAIN

Rénovation d'un bâtiment communal en logement locatif à MONTMAIN

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : MAIRIE DE MONTMAIN - 1, Place Saint-Laurent 21250 MONTMAIN. Tél. 03.80.21.08.76.
2. Procédure de passation : Appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 58 et suivants du nouveau Code des marchés publics.
3. Objet de la consultation : Rénovation d'un bâtiment communal en logement locatif.
4. Délai d'exécution envisagé : 12 mois y compris période de préparation.
5. Modalités d'attribution des lots : Les offres seront jugées en lots séparés. Les entreprises pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
6. Nombre et consistance des lots :
 - LOT N°01 ; TERRASSEMENT / VRD ;
 - LOT N°01 BIS ; DEMOLITION / MACONNERIE ;
 - LOT N°02 ; CHARPENTE BOIS / ZINGUERIE ;
 - LOT N°04 ; MENUISERIES INTERIEURES BOIS ;
 - LOT N°09 ; ELECTRICITE.
7. Modalité de retrait du dossier de consultation : Via le site <https://www.marches-securises.fr/> - référence : MONTMAIN_21_20250919W2_01
8. Date limite de réception des offres : Vendredi 31 octobre 2025 à 12h
9. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Selon règlement Particulier de la Consultation joint au dossier d'appel d'offre.
10. Critères d'attribution : Qualité technique au regard du niveau de précision des indications mentionnées dans la DPGF et dans tout autre document complémentaire fourni par le candidat (30%) - Prix de l'offre (70%) ;
11. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
12. Renseignements techniques : Laurence GRAS - architecte DPLG -3 rue Chanoine Bonnard - 21470 BRAZEY en PLAINE. Tél. : 06.84.07.07.50 - laurencegras@orange.fr
13. Renseignements administratifs : MAIRIE DE MONTMAIN - 1, Place Saint-Laurent - 21250 MONTMAIN. Tél. 03.80.21.08.76 - commune-demontmain@orange.fr
14. Date d'envoi de l'avis à la publication : 19/09/2025. L2504458

Procédures adaptées



COMMUNE DE SAULON LA CHAPELLE

Avis d'appel public à la concurrence

Réhabilitation intérieure et extérieure de la mairie

1. Identification de la personne publique qui passe le marché : Commune de Saulon-la-Chapelle, 8 rue du Foyer - 21910 SAULON LA CHAPELLE.
 2. Mode de passation du marché : La présente consultation concerne un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 3. Caractéristique du marché :
 - a. réhabilitation intérieure et extérieure de la mairie ;
 - b. critères d'attribution : Rang ; Critère de jugement des offres ; Pondération (P) :
 - 1 ; Prix des prestations ; 40 ;
 - 2 ; Valeur technique au vu du mémoire ; 60.Un règlement de consultation est inclus dans le dossier.
 4. Délais maximum d'exécution : 15 mois dont 4 semaines de préparation. Date prévisionnelle de début de la préparation de travaux : janvier 2026.
 5. Forme juridique : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.
 6. Justifications à produire à l'appui des candidatures quant aux qualités et capacités du candidat. L'ensemble des pièces demandées figure au règlement de la consultation.
 7. Retrait des dossiers et réception des candidatures :
 - a. Retrait des dossiers : Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : <https://www.marches-securises.fr/> ;
 - b. Date limite de réception des offres : Vendredi 24 octobre 2025 à 12 h au plus tard. Remise des plis par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>.
 8. Renseignements relatifs aux lots :
 - Lot n° 01 - Démolitions - Gros OEuvre ;
 - Lot n° 02 - Etanchéité ;
 - Lot n° 03 - Bardage ;
 - Lot n° 04 - Isolation thermique par l'extérieur ;
 - Lot n° 05 - Désamiantage ;
 - Lot n° 06 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie ;
 - Lot n° 07 - Cloisons - Doublages - Plafonds ;
 - Lot n° 08 - Menuiseries Intérieures ;
 - Lot n° 09 - Revêtements de sols ;
 - Lot n° 10 - Peinture ;
 - Lot n° 11 - CVC - Plomberie ;
 - Lot n° 12 - Electricité.
 - Liste des variantes
 - Lot n° 02 - Etanchéité
 - VARIANTE 1
Remplacement de l'étanchéité autoprotégée (garantie 20 ans) par une étanchéité avec protection gravillons
 - Lot n° 03 - Bardage
 - VARIANTE 2
Remplacement de l'isolant laine de bois par un isolant laine de verre
 - VARIANTE 3
Remplacement du bardage en bois reconstitué par un bardage métallique en pose verticale
 - Lot n° 04 - Isolation thermique par l'extérieur
 - VARIANTE 4
Remplacement de l'ITE avec isolant laine de bois par une ITE avec isolant minéral
 - Lot n° 06 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
 - VARIANTE 5
Remplacement des volets roulants par des BSO
9. Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :
Commune de Saulon la Chapelle, Monsieur Le Maire, 8 rue du Foyer - 21910 SAULON LA CHAPELLE ; Tél. : 03.80.79.14.28 ; Courriel : secretariat.mairie@saulon.fr.
Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la société :
Art&Fact, Monsieur Cédric LE SAULNIER, 8 rond-point de la Nation - 21000 DIJON ; Tél : 03.80.74.16.31.
La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service.
Renseignements complémentaires :
Visite de site obligatoire :
La visite du site aura lieu vendredi 3 octobre de 9 h à 12 heures.
Prendre contact avec Monsieur BLOT, dominique.blot9@wanadoo.fr - 06.80.64.78.84.
10. Date d'envoi à publication : 19 septembre 2025. L2504388

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelocale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



BFC PROMOTION HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'environ 32 logements et 1 commerce 53 Grande Rue à 25560 FRASNE

1. DENOMINATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : BFC PROMOTION HABITAT - 45, avenue du Drapeau - CS 27502 - 21075 DIJON CEDEX. Tél. 03.80.28.81.70.
2. TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée
3. OBJET DU MARCHÉ : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'environ 32 logements et 1 commerce - 53, Grande Rue à FRASNE (25560)
Missions ESQ-APS-APD-PC-PV-PRO-ACT-VISA-EXE-DET-AOR et OPC
4. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier (Avis de marché - Note de présentation sommaire...) sera téléchargeable dès le Mardi 23 septembre 2025 sur le site internet de la société BFC PROMOTION HABITAT : <https://marche.bfc-promotion-habitat.fr/> sous la réf 2025-FRASNE-MOE
5. SELECTION DES CANDIDATURES : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le paragraphe 8, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
6. CRITERES D'ATTRIBUTION :
 - 1- Prix des prestations : 60 %
 - 2- Valeur technique : 40 % (cohérence d'ensemble de l'offre proposée appréciée au regard de la qualité et de la précision des informations figurant dans la note méthodologique du candidat).
Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres avec les auteurs des trois offres les mieux classées
- La consultation peut être fructueuse sur une seule offre, si celle-ci répond aux conditions d'exécution du marché.
7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres
8. RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :
 - Proposition d'honoraires
 - Note méthodologique
 - Lettre de candidature (DC1) + Déclarations du candidat (DC2)
 - Copie de ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
 - Présentation synthétique de l'équipe candidate (composition, titres d'étude, compétences, répartition des tâches, moyens techniques et humains)
 - Une sélection d'au minimum 3 références illustrées en rapport avec l'objet du marché
 - Numéro d'inscription à l'ordre des architectes du mandataire en charge de la conception architecturale
9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 17 Octobre 2025 à 12H00.
La transmission des documents doit être effectuée par voie électronique sur le site internet de la société BFC PROMOTION HABITAT : <https://marche.bfc-promotion-habitat.fr/> sous la réf 2025-FRASNE-MOE
10. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Dijon - 22 rue Assas - 21000 DIJON - www.telerecours.fr
11. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : Lundi 22 septembre 2025
L2504457



COMMUNE DE LIERNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

Rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir les bureaux de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)

- Maître d'Ouvrage : Commune de LIERNAIS, 33 rue de la Guette - 21430 LIERNAIS.
Maire : M. GUENOT
Tél. : 03.80.84.42.34
e-mail : mairieliernais@wanadoo.fr
Marché public à procédure adaptée.
Mis en oeuvre conformément au Code la Commande Publique.
Date de limite de réception des offres : 27 octobre 2025 - 17h.
2^{ème} publication du marché suite à une première publication déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.
Objet du marché : Travaux de rénovation d'un ancien bâtiment accueillant des studios, dans un bâtiment communal, pour la création des bureaux de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA).
Les variantes libres et imposées ne sont pas autorisées.
Visite des lieux : Visite des lieux OBLIGATOIRE sur RDV uniquement.
Prise de RDV : 03.80.84.42.34 ou au 06.07.81.64.45
Obtention des documents : Dossier de Consultation des Entreprises téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur sur la plateforme de marchés sécurisés Amia.
Remise des offres et des candidatures : Voie électronique.
Pièces du marché :
- Règlement de Consultation (RC) ;
- Acte d'engagement (AE) ;
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Programme de travaux de rénovations souhaités.
Groupement d'entrepreneur : Les candidats pourront répondre seuls ou en groupement.
Critères d'analyse des offres :
- Prix : 40% (détail dans le RC) ;
- Valeur technique : 60% (détail dans le RC).
Délai de réalisation : Délai maximum de réalisation est fixé à
- Rendu APD au plus tard la deuxième semaine de janvier (S02) 'Dépôt pour la DETR ;
- 30 jours pour la tranche ferme ;
- 60 jours pour la tranche optionnelle 1 ;
- 120 jours pour la tranche optionnelle 2.
Date d'envoi à publication : 26 septembre 2025.
L2504468

Commune de MEURSANGES (21200)

Avis d'appel public à la concurrence
N° d'affaire : MEURSANGES-2025-1

Travaux de restauration intérieure de l'église saint-pierre de la commune de MEURSANGES

- Consultation
1. Identification de la collectivité qui passe le marché :
Commune de MEURSANGES - Place Claude Gantheret - 21200 MEURSANGES.
Tél. 03.80.26.62.53
Mail : mairie.meursanges@orange.fr
Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/pa/>
2. Procédure de passation du marché : Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L1111-1, L1111-2 et L2123-1 et des articles R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique.
3. Objet du marché : Travaux de restauration intérieure de l'église SAINT-PIERRE de la Commune de MEURSANGES.
Les travaux sont répartis en 6 lots :
1. Maçonnerie - VRD : Code CPV 45212314 ;
2. Menuiserie bois - métallerie : Code CPV 45421000 ;
3. Vitrail : Code CPV 4544000 ;
4. Restauration de peintures murales : Code CPV 45262710 ;45212350 ;
5. Plâtrerie - peinture : Code CPV 45421000 ;
6. Electricité : Code CPV 45310000.
Délai d'exécution : 7 mois (dont 1 semaine de préparation)
Durée du marché : 18 mois à compter de l'émission de l'ordre de service n°1 qui fixe la date de réunion de lancement du marché ainsi que la date de la période de préparation.
4. Fractionnement du marché : Sans objet.
5. Conditions de participation :
Les candidats se reporteront à l'article 4-3 du règlement de la consultation.
L'acheteur exige la présentation de variante : non.
L'acheteur exige la réponse à des PSE : non.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : oui.
Sous peine d'irrégularité de l'offre, visite obligatoire pour tous les lots.
Prendre contact avec M. Jean-Paul ROY, Maire de la Commune de MEURSANGES au 06.70.64.77.87 pour définir une date de visite. Lors de la visite, une attestation de visite signée par le représentant du Maître d'Ouvrage sera remise au soumissionnaire et devra être obligatoirement jointe à l'offre sous peine d'irrégularité de cette dernière.
6. Critères d'attribution : Les critères de jugement des offres sont mentionnés à l'article 7-1-2 du règlement de consultation.
7. Modification de marché : Conformément à l'article R2122-7 du code la commande publique, la Commune se réserve la possibilité de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence.
8. Date de l'envoi de l'avis à la publication : 22 Septembre 2025.
9. Date limite de réception des offres : 17 Octobre 2025 à 12 h 00.
10. Lieu où l'on peut retirer le dossier : Le dossier doit être téléchargé sur le profil acheteur de la commune avec le lien suivant : <https://www.marches-securises.fr/pa/>.
Référence : MEURSANGES-2025-1.
L'intégralité des documents est publiée sur le profil acheteur.
11. Informations complémentaires :
Délai de validité des offres : 180 jours.
Document à remettre au titre de la candidature : Article 6-1 du règlement de la consultation.
Si le candidat ou le groupement ne présente pas à minima ces compétences, la candidature sera rejetée.
Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce a minima ait été remise pour demander aux candidats de compléter leur candidature.
Négociation : article 7-2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses.
L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière.
Signature électronique obligatoire de l'acte d'engagement : Article 8-1-2 du règlement de la consultation. L'acte d'engagement sera adressé uniquement au candidat retenu après l'attribution du marché. L'attribution devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique et signer électroniquement l'acte d'engagement. S'il n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera écartée et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport d'analyse des offres.
Conditions de remise des offres : Article 6 du règlement de consultation.
Communication entre l'acheteur et les opérateurs économiques : Article 9 du règlement de consultation.
L2504477

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Optimum Corp

Avis est donné de la constitution d'une société par actions simplifiée unipersonnelle, par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2025, ayant les caractéristiques suivantes :
OBJET : activité de holding.
DÉNOMINATION SOCIALE : Optimum Corp.
SIEGE SOCIAL : 19 A rue docteur Calmette - 21000 DIJON.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € (apports en numéraire).
ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
PRESIDENT : Monsieur Guillaume JEANNIARD demeurant 19 A rue docteur Calmette - 21000 DIJON.
IMMATRICULATION : RCS DIJON.
Pour avis.
L2504377



MYRTILLES

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Gautier CHANTIER, notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée THÉMIS NOTAIRES, titulaire d'un office notarial situé à DIJON (21000) - 21 place de la République, le 18 septembre 2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE EST : MYRTILLES.
FORME : société civile
SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000) 7 rue Blériot
Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQ CENTS EUROS (191 500,00 EUR).
DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.500,00 € Euros
Apport en NATURE : 190.000,00 €
LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ruraux ou urbains, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de construction ou autrement, et leur vente éventuelle; La détention, la gestion et l'administration de participations financières dans toutes sociétés, civiles ou commerciales, par tous moyens, notamment par voie de souscription, d'achat, d'apport ou d'échange de titres ; La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ou d'actifs financiers de toute nature, sans que cela ne constitue une activité commerciale au sens de la loi ; La prise de participation dans des sociétés de famille, sociétés d'exploitation ou sociétés holdings, à titre de gestion patrimoniale ; La gestion et la transmission d'un patrimoine familial, au profit des associés ou de leurs ayants droit, dans un cadre fiscal et juridique sécurisé.
GÉRANTS : Monsieur Benoît Jean-Baptiste OFFREDI, demeurant à DIJON (21000) 7 rue Blériot et Madame Delphine Stéphanie BARDET, demeurant à DIJON (21000) 7 rue Blériot.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON (21000)
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Pour avis : Le notaire.
L2504416



LEGI CONSEILS BOURGOGNE Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

LES TERRES DU VALLON

EARL au capital social de 387 931 Euros
Siège social : 4 rue du Bourg
21150 FROLOIS
RCS Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés signé à (21150) FROLOIS en date du 05 septembre 2025,
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : LES TERRES DU VALLON ;
- Siège : FROLOIS (21150), 4 rue du Bourg ;
- Durée : 99 années ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 387 931 euros, constitué à concurrence de 19 396 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 368 535 euros au moyen de l'apport des éléments et droits immobiliers dépendant de l'entreprise individuelle de Monsieur DARBOIS Rémy ;
- Gérance : Monsieur DUBOIS Rémy, demeurant à (21150) FROLOIS, 4 rue du Bourg, sans limitation de durée ;
- Cession de parts : cession libre entre associés. Toutes les autres cessions sont consenties avec l'agrément donné par la gérance.
Pour avis : La gérance
L2504415



LEGI CONSEILS BOURGOGNE Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

BARTOLE FAMILY

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 19/09/2025, il a été constitué une snc ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BARTOLE FAMILY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location en meublés de tous immeubles et biens immobiliers ; La fourniture de toutes prestations de service et plus particulièrement de toutes prestations hôtelières, para-hôtelières et/ou de conciergerie ; La vente de tous produits et notamment de produits régionaux ;
Siège social : 58 rue des Chézeaux, 21560 ARC SUR TILLE
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : BWH, SARL au capital de 2 800 000 €, ayant son siège social 58 rue des Chézeaux 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée sous le n°401237490 au RCS de DIJON et BWH, SARL au capital de 2 800 000 €, ayant son siège social 58 rue des Chézeaux 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée sous le n°490229697 au RCS de DIJON
Associés en nom : ARCDIS, SASU au capital de 152 449,02 €, ayant son siège social 58 rue des Chézeaux 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée sous le n°401237490 au RCS de DIJON et BWH, SARL au capital de 2 800 000 €, ayant son siège social 58 rue des Chézeaux 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée sous le n°490229697 au RCS de DIJON
Pour avis.
L2504470

LUC QUENOT CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 19/09/2025, il a été constitué une société civile au capital de 200 000 €, dénommée LUC QUENOT, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet, la fourniture de prestations de services de conseils en stratégie et en développement commercial pour toutes sociétés, et plus généralement de services à destination de sociétés de vétérinaires. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées à tiers étranger à la société qu'avec un agrément donné dans les conditions des statuts. Monsieur Luc QUENOT, demeurant 16, rue de la Fontenelle - 52200 PEIGNEY est nommé premier gérant sans limitation de durée.
Pour avis
L2504421

UN TOIT POUR TOI 21

Par acte SSP du 22/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : UN TOIT POUR TOI 21.
OBJET SOCIAL : - L'activité de marchand de biens immobiliers ou mobiliers, - Toutes opérations relatives à la rénovation, la restauration, la construction, la mise en valeur, l'exploitation de tous biens immobiliers, fonds de commerce et entreprises. Et pour l'exécution de cet objet, la création et l'acquisition par voie d'apport ou autrement, de tout fonds ou établissement dont l'exploitation peut se rattacher à cet objet, ainsi que par la prise en location gérance de tout fonds ou établissement de même nature.
- La prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire.
Siège social : 124 boulevard des Bourroches - 21000 DIJON.
CAPITAL : 1.000 €.
DURÉE : 99 ans.
PRÉSIDENT : M. SACLEUX CHRISTOPHE, demeurant 124 boulevard des Bourroches - 21000 DIJON.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
CLAUDE D'AGRÈMENT : En cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de DIJON.
L2504483

SNC PERNOT- LEVITTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 22/09/2025, il a été constitué une société en nom collectif au capital de 15 000 €, dénommée SNC PERNOT-LEVITTE, dont le siège social est situé 44 C, Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHES, qui a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, papeterie, journaux et articles de presse, articles pour chasseurs, articles pour pêcheurs, jeux de tirage et jeux de grattage de la Française des Jeux, bimbeloterie, carterie, téléphonie, «compte-nickel», vente de bonbons et confiseries, vente de boissons chaudes non alcoolisées, vente de viennoiseries, vente de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Les associés sont M. Lilian PERNOT, demeurant 11, rue de la Velle - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHES et M. Dimitri LEVITTE, demeurant 18, rue du Sophora - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHES. M. Lilian PERNOT a été nommé en qualité de gérant sans limitation de durée.
Pour avis.
L2504488



LEGI CONSEILS BOURGOGNE Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

Dominique Sautet Conseils

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 rue de l'Égalité - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Avis de constitution

Acte SSP 22.09.2025 : constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Dominique Sautet Conseils
Siège social : 53 rue de l'Égalité, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Objet social : Toutes prestations de conseils ou de formation, notamment en développement commercial ou dans le cadre de la reprise de sociétés. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, alliance, association en participation, groupement d'intérêt économique ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Dominique SAUTET, demeurant 53 avenue de l'Égalité 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Le gérant
L2504495

ALU & PVC CHATILLONNAIS

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
5 avenue du Président Coty
21400 CHATILLON SUR SEINE

Avis de constitution (SARL à capital fixe)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHÂTILLON SUR SEINE du 5 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : ALU & PVC CHATILLONNAIS.
SIÈGE SOCIAL : 5 AVENUE DU PRÉSIDENT COTY - 21400 CHATILLON SUR SEINE.
OBJET SOCIAL : Fabrication et pose de menuiserie extérieures en aluminium, pose de menuiseries extérieures en PVC et mixte.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE :
- Madame Sandra PINTO, demeurant 17 rue Ratzburg - 21400 CHATILLON SUR SEINE est nommée co-gérante pour une durée illimitée ;
- Monsieur Jessy Lionel CHATELLE, demeurant 17 rue Ratzburg - 21400 CHATILLON SUR SEINE est nommé co-gérant pour une durée illimitée.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2504497



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

4RGB

Avis est donné de la constitution :
Dénomination : 4RGB.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1.000 €.
Siège social : 22 rue du Vieux Château - 21540 SOMBERNON.
Durée : 99 années.
Objet : L'acquisition, la construction, la location, la vente et la gestion de tous biens immobiliers et de tous titres de sociétés immobilières.
Président : Monsieur Jean-Christophe MERCUSOT, demeurant 32 rue du vieux Château - 21540 SOMBERNON.
LES CESSIONS d'actions de l'associé unique s'effectuent librement. Toute transmission d'actions est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.
Tout associé peut participer aux décisions collectives.
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
L2504500



EDELISO

Suivant acte reçu le 19 septembre 2025 par Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON, il a été constitué la société suivante :
DÉNOMINATION : EDELISO
FORME : société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : 500,00 Euros
SIÈGE : DIJON (21000) - 38 rue Constant Pierrot
OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 500,00 Euros
GÉRANT : Monsieur Victor Pierre Simon SEGUIN, demeurant à DIJON (21000) - 38 rue Constant Pierrot.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON (21000)
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
Pour avis et mention : Hubert CHARLOT
L2504520

MODIFICATION

DE STATUTS

CASA DE REVE

Société à responsabilité limitée au capital de 191.000 Euros
Siège social : 4 rue Mariotte
21000 DIJON
980 462 840 R.C.S. Dijon

Par décision unanime en date du 18/09/2025, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- Vente à distance sur catalogue général ;
- Vente de pièces détachées auto et moto.
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2504394



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JMB IMMOBILIER

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : ZA Au bas des Combets
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS Dijon 919 353 227

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/24, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 13 allée Jean-Baptiste Mathy, à DIJON (21000) au ZA Au bas des Combets, à FLEUREY SUR OUCHE (21410) à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la cogérance.
L2501466



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

TMB IMMO DIJON

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social :
13 allée Jean-Baptiste Mathy
21000 DIJON
RCS DIJON 853 969 699

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/24, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 13 allée Jean-Baptiste Mathy, à DIJON (21000) au ZA Au bas des Combets, à FLEUREY-SUR-OUCHES (21410) à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.
L2501470

VOYAGE

S.A.S. au capital de 170.000,00 Euros
Siège social : 4 rue Vauban
21000 DIJON
R.C.S. : Dijon 489 917 088

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/08/2025, le siège social a été transféré au 3 rue du Petit Puits - 13210 SAINT RÉMY DE PROVENCE, à compter de ce jour. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2504136

LEGATIS BEAUNE

LEGATIS BEAUNE SELAS de notaires au capital de 202 757,19 euros
Siège social : 7 Rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE 349 022 749 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 08/09/2025 les associés ont pris acte de la démission de Madame Françoise BIDEGARAY-GRIVOT de ses fonctions de Directrice Générale, à compter du 05/09/2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
L2504203

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncel legale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CASA DE REVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 191.000 Euros
Siège social : 4 rue Mariotte
21000 DIJON
980 462 840 R.C.S. Dijon

Par décision unanime en date du 18/09/2025, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Vente à distance sur catalogue général ;
- Vente de pièces détachées auto et moto.
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2504394

Docteur Marion
FINET

SELARL de chirurgiens-dentistes au
capital de 10 500 Euros
Siège social : 5, rue du Dauphiné
21121 FONTAINE-LES-DIJON
898 887 468 RCS Dijon

AVIS

Aux termes des délibérations de l'AGOAE du 28/07/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du 5, rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE-LES-DIJON à la Clinique dentaire Les Saverneys - 25, boulevard des Allobroges - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, à compter du 15/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis.

L2504418

SCI B.G.N.P.

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 29 rue Clement-Janin
21000 DIJON
RCS de DIJON n°419 161 922

Transfert de siège

L'AGE du 17/09/2025 a décidé le transfert du siège social au 4 allée des Chênes, 21240 TALANT à compter du 17/09/2025.

Mention : RCS de DIJON
L2504461

CABINET MEDICAL
SEVIGNE

Société civile de moyens
au capital de 300 Euros
Siège social : 13 BOULEVARD DE
SEVIGNE - 21000 DIJON
RCS de DIJON n°843 142 191

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 01/06/2025 a décidé à compter du 01/06/2025 de nommer en qualité de co-gérante M^{me} LEPAGE Suzanne, demeurant 2 rue Bénigne Fremyot 21000 DIJON en remplacement de M^{me} WALDNER Anne, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.
L2504466

SCI DE
LA PETITE ROCHE

Société civile immobilière
Au capital de 1.500 Euros
Siège social :
2 rue Jean Charles de Montalembert
21530 LA ROCHE EN BRENIL
RCS Dijon 951 166 651

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/09/25 par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire à DIJON, les associés ont décidé :

- d'augmenter le capital social à concurrence d'une somme de 360.000 € par voie d'apports en nature, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 361.500 €, par création de 360.000 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées intégralement.
- de nommer en qualité de co-gérant : M. Thierry de MONTALEMBERT, demeurant à CHAMPERY (18740) (SUISSE) chemin de la Montau d'en Haut 14.

Pour avis : La gérance.

L2504475



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

CAP MOTOR'S

Société par actions simplifiée
(Société à associé unique)
163 bis route de Dijon - 21200
BEAUNE
RCS DIJON : 988650131

Avis de modification

En date du 26/08/2025, l'associé unique a décidé :

- de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 4, l'activité suivante : toutes activités de transport publique routier de marchandises. La décision sera effective à compter du 26/08/2025. Le reste est sans changement. Article 4 des statuts modifiés en conséquence.

- à compter du 26/08/2025 d'augmenter le capital social de 8.000,00 euros par apport en numéraire réalisé par l'associé unique en le portant de 1.000,00 € à 9.000,00 €. Article 7 des statuts modifiés en conséquence.

Modification au RCS DIJON.
L2504485

DOMAINE
MEO-NOIROT

SCEA au capital de 15 296 euros
Siège social : 11 rue des Grands Crus
21700 VOSNE ROMANEE
339 504 581 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 11 rue des Grands Crus, 21700 VOSNE ROMANEE à Rue du Puits 21190 VOLNAY à compter du 22/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

L2504487



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI MAGIC.
ANTHEOR

Société civile au capital de
1.384.200 Euros
Siège social : 13 rue de l'ancien hopital
21220 GEVREY CHAMBERTIN
921 498 655 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27/07/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1.384.100 €.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 100 €.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 1.384.200 €.

Pour avis : La Gérance.

L2504501

SAS HOGIBA

Par décision du 23/09/2025, l'Associé Unique de la société «SAS HOGIBA», SAS, capital : 90 000 €, siège : 5 Place Jules Marey 21200 BEAUNE, 978 856 664 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social au 4 Place Jules Marey 21200 BEAUNE, et de modifier l'article 4 des statuts, le tout avec effet au 23/09/2025.
L2504486

JAS DEV

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
46 rue d'Auxonne - 21000 DIJON
933 710 139 R.C.S. Dijon

Le 24/09/2025, le président a pris acte de la démission, à compter de ce jour, de M. Tamer HADALIN de ses fonctions de DG et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : Le président.

L2504503

PHARMACIE
D'ALEZIA

Il résulte de l'AGE du 26/09/24 de la SELAS PHARMACIE D'ALEZIA, (capital : 118 300 €, siège : Place de la Libération, 21150 VENAREY LES LAUMES, 434 467 684 RCS DIJON,) que les mandats de la Société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre CLEON, Commissaire aux Comptes suppléant sont arrivés à expiration. Il n'a pas été désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.
L2504504



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LES SECRETS
DU PALAIS

Société Civile immobilière
au capital de 2 €
Siège social :
10 Impasse Nicolas Rolin,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
801 011 883 RCS DIJON

Transfert siège social

Suivant décisions collectives des associés du 23/09/2025, le siège social a été transféré de Chevigny-Saint-Sauveur (21800), 10 Impasse Nicolas Rolin à DIJON (21000), 19 ter Cours Général de Gaulle. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L2504507

WALTER ET GARANCE

Société d'Avocats inscrite
au Barreau de Tours
1 rue du pont Volant, BP 90406
37304 JOUE LES TOURS CEDEX

MIAMI'S

SARL au capital de 30.000 Euros
Siège social :
1 rue du Cap Vert, Bâtiment 1 A
21800 QUETIGNY
811 516 269 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associée unique du 12/09/2025, il a été pris acte de la démission de M. Quentin VERVOITTE de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour et a été décidé de ne pas le remplacer.

Pour avis.

L2504514

VENTE CESSON

ATTRIBUTION D'APPORTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

AUX DELICES
DE MESSIGNYCession de fonds
de commerce

Par acte S.S.P en date du 25/08/2025 à QUETIGNY, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 01/09/2025, sous les références «Dossier 2025 00037824 référence 2104P01 2025 A 01982», la société ALEXANDRE MOINE, SARL en liquidation judiciaire représentée par la SELARL ASTEREN en sa qualité de liquidateur judiciaire, au capital social de 40.000 €, dont le siège social est situé 2 Place de l'Eglise 21380 MESSIGNY ET VANTOUX et immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 839 413 564, A vendu à la société BOULANGERIE PATISSERIE MAXIME CALAFATO, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé 2 Place de l'Eglise 21380 MESSIGNY ET VANTOUX et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°989 712 013, le fonds commercial de «boulangerie, pâtisserie, épicerie, crèmerie, confiserie, chocolaterie, salon de thé, restauration rapide et ou à emporter, traiteur» exploité 2 Place de l'Eglise 21380 MESSIGNY ET VANTOUX sous l'enseigne AUX DELICES DE MESSIGNY avec entrée en jouissance le 25/08/2025 moyennant le prix de cinquante-deux mille euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET-MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS sis 2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2504471

POURSUITE D'ACTIVITE



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

PI

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
22 rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
952 257 087 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 SEPTEMBRE 2025, les associés statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce n'ont pas prononcé la dissolution anticipée de la société.

Pour avis.

L2504484

MCP RENOVATION

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social : 4 rue Jacques Daguerre
21300 CHENOVE
919 847 970 R.C.S. DIJON

Aux termes des décisions unanimes en date du 16/07/2025, la collectivité des associées de la Société MCP RENOVATION, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Présidente.

L2504506

DISSOLUTION

DE SOCIETE

G.H.M.

EURL au capital de 88.000 Euros
Siège social : 5 rue du Palais
21000 DIJON
R.C.S. de Dijon n°480 140 474

Avis de dissolution

En date du 31/08/2025, l'associé unique a approuvé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. PERRICHET Guilhem, demeurant 5 rue du Palais 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2504367



POIN SOLEIL

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 105 037,37 euros
Siège social : 17 voie Romaine
21490 BRETAGNY
407576610 RCS DIJON

Avis de dissolution
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE, demeurant à BRETAGNY (21490), 17 Voie Romaine, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BRETAGNY (21490), 17 Voie Romaine. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2504411

SCI FUNNY TRUST

Société Civile Immobilière
en liquidation
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
3 rue Musette - 21000 DIJON
333 905 040 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 15/08/2025, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Madame Rachèle MAZUY demeurant 12 bis boulevard de Port-Royal - 75005 PARIS, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, Madame Rachèle MAZUY demeurant 12 bis, boulevard de Port-Royal - 75005 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

L2504459



CLOS DU PAR

Société civile en liquidation au capital
de 76 224,51 euros
Siège social : 17 voie Romaine
21490 BRETAGNY
404365546 RCS DIJON

Avis de dissolution
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE, demeurant à BRETAGNY (21490), 17 Voie Romaine, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BRETAGNY (21490), 17 Voie Romaine. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2504469

LA PETITE
FLAMANDE

L'AGE du 23/09/2025 de la société LA PETITE FLAMANDE, SARL, capital : 7 622,45 €, siège : 9 Rue des Bons Enfants 21000 DIJON, 334 535 648 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23/09/2025 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Franck JACOB, demeurant 7 Rue Louis Aragon 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Fin de mandat du gérant, Franck JACOB, à compter du 23/09/2025. Siège de liquidation : 7 Rue Louis Aragon 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. L2504526

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,Envoyez-nous
vos annonces
par mail

annoncelegale.jp
@legalnet.org



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'ART DE FER

L'ART DE FER - Société à responsabilité limitée en liquidation - au capital de 3 000 euros - Siège social : 1 Rue du Puits 21270 MAXILLY SUR SAONE Siège de liquidation 1 Rue du Puits 21270 MAXILLY SUR SAONE - 488 136 771 RCS DIJON : Le 30/06/2025 a été approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2503890

STFR 2014

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 40 000 Euros Siège : 2A rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY
Siège de liquidation :
5, route de Messigny 21121 AHUY
RCS Dijon 809 692 965

L'Assemblée Générale réunie le 31.01.2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Frédéric PRUDENT, demeurant 5, route de Messigny 21121 AHUY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur

L2504403



POIN SOLEIL

Société civile immobilière en liquidation au capital de 105 037,37 euros
Siège social : 17 voie Romaine
21490 BRETIGNY
407576610 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE, demeurant à BRETIGNY (21490), 17 Voie Romaine, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2504417



CLOS DU PAR

Société civile en liquidation au capital de 76 224,51 euros
Siège social : BRETIGNY
21490 17 voie Romaine
404365546 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE, demeurant à BRETIGNY (21490), 17 Voie Romaine, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2504473

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

EPOUX PRETOT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Delphine SERVIÈRE-POMMIER, notaire au sein de l'office notarial de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 1H Place des Ayers, le 22 septembre 2025, Monsieur André PRETOT, retraité et Madame Monique Nicole Hélène ROUSSEL, retraitée, demeurant ensemble à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 21 rue de Meursault, Résidence les Quatre Temps, Monsieur né à DIJON (21000), le 27 janvier 1953, madame née à ALGER (ALGERIE), le 14 avril 1956. Mariés à la mairie de DIJON, le 29 avril 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Maître SERVIÈRE-POMMIER, 1H Place des Ayers - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (art.1300-1 NCP).
Pour avis :
Me D.SERVIÈRE-POMMIER.

L2504480



SCP Philippe SCHANG et
Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

CHGT RM CHAUSSEY/ BOEDEC

Suivant acte reçu par Maître TARDY SEVERINE, notaire à CHENOVE (21300), le 22/09/2025.

M. CHAUSSEY Jean-Paul et M^{me} BOEDEC Jocelyne demeurant ensemble 77 rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON, mariés le 21/06/2014 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté réduite aux acquêts conventionnel.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître TARDY SEVERINE, notaire à CHENOVE (21300) ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

SCP SCHANG ET TARDY-
NOTAIRES ASSOCIES

L2504494

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire

03.80.68.25.55.

AVIS ADMINISTRATIF

Commune de BROINDON

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 02/09/2025, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU sur son territoire.

Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 03/09/2025.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.
L2503976



MAIRIE DE BLIGNY LES BEAUNE

Prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Concertation publique préalable

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 14/05/2024 le conseil municipal a prescrit la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet n°1 en vue de permettre l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement des déchets.

La délibération ainsi que le dossier qui présente l'intérêt général de l'opération et détail les éléments mis en compatibilité (PADD, règlement, zonage et orientations d'aménagement) sont d'ores et déjà consultables en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.bligny-les-beaune.fr/actualites> et sur l'espace concertation du site internet du bureau d'études www.dorgat.fr.

Un registre de concertation est tenu à votre disposition à la Mairie, pour vous permettre d'y formuler vos questions et observations éventuelles. Les réponses apportées seront détaillées point par point lors du bilan de la concertation.

L'ensemble des éléments sera tenu à la disposition de la population jusqu'au 24/10/2025 à 23h59, date à laquelle le registre de concertation sera officiellement clos avant que M. le Maire n'en dresse le bilan global qu'il présentera au Conseil Municipal afin qu'il en délibère. Par la suite le projet sera présenté dans le cadre d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées avant d'être soumis à enquête publique.

A BLIGNY LES BEAUNE,
le 18 septembre 2025.
Le Maire, Didier DUR/AUX.

L2504420

AVIS DIVERS

M^{me} Jacqueline DESVIGNES

Par testament olographe du 15 février 2005, Madame Jacqueline DESVIGNES, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 30 rue de la Confrérie, veuve de Monsieur Lucien DUPAQUIER, décédée à DIJON (21000) le 4 juillet 2025, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 2 septembre 2025.

Les oppositions pourront être formées au siège de la SAS «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargé du règlement de la succession.
L2504490

TRIBUNAUX DE COMMERCE

EXTERIEURS

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

LES TROIS FRERES

10 A rue Bassano - 21000 DIJON.
R.C.S. CHALON SUR SAONE : 931 698 823.

Etablissement secondaire à DIJON : 931 698 823 - 2024 B 1307.

ACTIVITE :

Jugement du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE prononçant en date du 11 septembre 2025 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 juillet 2025, désignant liquidateur SCP BTSG², mission conduite par Clément THIERRY 22 quai Gambetta - 71100 CHALON SUR SAONE.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.
L2504408

PRONUPTIA SUCCURSALES

Boulevard de la Communication - 53950 Louverné.

R.C.S. LAVAL : 484 235 320.

Etablissement secondaire à DIJON : 484 235 320 - 2013 B 1188.

ACTIVITE : Vente au détail de robes de mariées.

Jugement du tribunal de commerce de Laval en date du 03 Septembre 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504414

CASA FRANCE

18, Avenue Winston Churchill, Immeuble Le Chanzy - 94220 CHARENTON LE PONT. RCS BOBIGNY : 613 650 373. Etablissement secondaire à DIJON : 613 650 373 - 1999 B 250. Activité : Commerce de détail d'équipement du foyer.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 27/06/2025 prononce la liquidation judiciaire, désigne liquidateurs judiciaires Me Alain François SOUCHON, 1 rue des Mazières 91050 EVRY CEDEX et SELARL ASTEREN prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16 rue de Lorraine 93000 BOBIGNY, met fin à la mission des administrateurs judiciaires Me Nicolas DESHAYES et Me Jonathan EL BAZE.
L2504423

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

AGENCE ENCOM'UN

7-9 rue Brochant - 75017 Paris 17^e Arrondissement.

R.C.S. PARIS : 539 006 932.

Etablissement secondaire à DIJON : 539 006 932 - 2012 B 25.

ACTIVITE : Conseil et gestion de projet dans les domaines ayant trait à la communication externe et interne, relations de presse, accompagnement à la formation, l'organisation de colloques et d'événementiels.

Le Tribunal des Activités Économiques de PARIS a prononcé en date du 15/09/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202503264 date de cessation des paiements le 15/09/2025, et a désigné juge commissaire : M. Olivier Dubois, administrateur : SCP CBF ASSOCIES en la personne de Me Lou Fléchar, 41 rue de Liège - 75008 PARIS, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon 75012 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 15/12/2025, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.
L2504412

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 16 septembre 2025

Monsieur Donald NADEIN (EI), 2 rue Belin de Comblanchien, 21121 Fontaine-les-Dijon, RCS Greffe de Dijon 444 732 226. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504424

Monsieur Jonathan BURLE (EI), 3 rue de la Verrerie, 21370 Velars-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 792 157 364. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504425

Madame Eman HAMOD (EI), 101 B boulevard Maréchal Joffre, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 983 785 429. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504426

Monsieur Jean-Marc OUDART (EI), 20 rue HUBERT LANGUET, 21350 VITTEAUX, RCS Greffe de Dijon 428 806 780. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504427

Monsieur Said AITTAGADIRT (EI), 1 Promenade Toussaint Louverture, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 842 488 264. Autres activités de poste et de courrier.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504428

Monsieur Huseyin KARAPINAR (EI), 63 rue du Brief Blanc, 25370 Longevilles mont d'or, RCS Greffe de Dijon 530 101 989. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504429

SAS VIGNES ET CLIMATS, 2 Rue du Poiset, 21220 Épernay-sous-Gevrey, RCS Greffe de Dijon 911 664 936. Activités de soutien aux cultures.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504452

SAS AFRICCOOK69, 28 Rue Devosge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 914 386 891. Restauration de type rapide.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504453

SAS CEPAGE D'OR, 11 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 894 345 503. Activités de soutien aux cultures.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504454

SAS JG BATI RENOV, 10 Avenue Maréchal Foch, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 981 092 265. Travaux d'installation électrique dans tous locaux.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504455

SARL GOMES, 1 Impasse du Buisson Rond, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 927 515 346. Restauration de type rapide.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504456

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du
16 septembre 2025

SAS SERVICE PRO, 38 Boulevard de l'Université, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 966 790. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504448

SAS LA GENERALE DU BATIMENT, 8 Rue Marcel Dassault, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 001 445. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504449

SARL ARTS DECO DIAMANTAIRE, 16 Avenue Charles de Gaulle, Résidence Saint-Jacques, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 907 873 392. Autres commerces de détail sur événementiels et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Mars 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504450

SAS ADP COURTAGE PLUS, 11 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 514 072 057. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504451

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
16 septembre 2025

SAS LIVALTO, 4 Rue des Echoppes, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 839 500 428. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504430

SAS AGENCE COQUINOT, 18 Rue Philippe le Bon, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 832 799 035. Activités spécialisées de design. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504431

SAS A VOTRE IMAGE, 9 Avenue du Général de Gaulle, Centre Commercial Saint-Jacques, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 913 688 826. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504432

SARL VALOU, 3 Rue de Colmar, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 418 509 147. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504433

SAS T.R.J., 39 B Rue Buffon, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 888 024 650. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504434

SAS NATOM, 5 Rue Marin, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 794 705 475. Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504435

SARL ABRASA, 5 Rue Marin, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 503 166 985. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504436

SARL QUETIGNY FITNESS, 3 Rue du Platane, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 799 249 164. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504437

SARL CHENOVE FITNESS, 3 Rue Jean Moulin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 827 479 627. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504438

SAS DIJON FITNESS, 11D Boulevard Rembrandt, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 817 898 919. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504439

SAS Domaine du goût, 7Bis Rue de Dijon, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 832 440 143. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504440

SAS BIO FORESTIER, 8 Chemin de la Noue, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 922 157 102. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504441

SARL MC PRESTA, 28 Rue de la Redoute, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 904 877 164. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504442

SAS LOCATION UTILITAIRES 21, 3 Boulevard Eiffel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 909 785 271. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504443

SARL JUVAL, 37 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 915 931. Entretien corporel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504444

SAS KSK, 12 Rue de l'Echelotte, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 922 551 221. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504445

SARL HJ RENOV 21, 35 Rue de la Mairie, 21200 Bouze-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 878 372 309. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504446

Monsieur Uygur ALTAY (E), 15 rue de la Menottière, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 898 970 231. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504447

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

DELICE DE SENS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/09/2025 Il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée ;
Dénomination : DELICE DE SENS ;
Objet : Boulangerie pâtisserie et toutes activités liées, hors boissons alcoolisées ;
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Siège : 7, Avenue Lucien Cornet - 89100 Sens (France) ;
Montant du capital : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 € chacune ;
Gérance : Monsieur Mohamed BENTALB Demeurant au 68 Avenue Adrien Raynal - 94310 Orly (France) ;
Immatriculation au RCS de Sens L2504491

MODIFICATION

DE STATUTS

PÊCHE 89

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
189 avenue de Sénagilla
89100 SENS
840 988 265 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 18/09/2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de point clé minute et tous accessoires de clés, clés de voiture et autres accessoires, gravure sur clés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2504402

tab89

SASU Au capital de 9000 Euros
Siège social : 10 ter route de vallan
89000 AUXERRE
849771431 RCS Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 18/09/2025, Le président a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : transports ab89 express Les modifications seront effectuées au RCS de Auxerre
L2504413

ACL TRANSPORTS

Forme : SAS
Capital social : 2.500 Euros
Siège social :
32 Rue de Poinchy - 89800 CHABLIS
519 592 737 RCS d'Auxerre

Nomination Directeur
général

Aux termes d'une décision en date du 11 août 2025, à compter du 11 août 2025, l'associée unique a nommé en qualité de Directeur général : Monsieur Romain CARRIER, demeurant 32 rue de Poinchy - 89800 CHABLIS.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.
L2504462

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LA DISTILLERIE
DE L'AUXERROIS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5.000 Euros
Siège : 3 Lieu dit La Tuilerie
89240 ESCAMPS
Siège de liquidation :
44 rue du Four Neuf - 84410 BEDOIN
913 186 375 R.C.S. Auxerre

L'AGE du 16/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luc BIZEUL, demeurant 44 rue du Four Neuf - 84410 BEDOIN pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 44 rue du Four Neuf - 84410 BEDOIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.
L2504521

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LDS
GROUPE

TAXI GHISLAINE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 27.000 Euros
Siège social :
3 La Bourre - 89240 POURRAIN
Siège de liquidation :
3 La Bourre - 89240 POURRAIN
452 885 916 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2025 au 3 La Bourre - 89240 POURRAIN, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Ghislaine REGNIER, demeurant 45 route de Chazelles - 89240 POURRAIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.
L2504481

AVIS DIVERS



**SCP Ludovic BAUT
Éloïse SALICHON-COLLOI**
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

**Monsieur
Jean-Marie Maurice
Gabriel FALQUET**

Envoi en possession
en l'absence d'héritiers
réservataires
Article 1378-1 du code
de procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON du 26/04/2019, Monsieur Jean-Marie Maurice Gabriel FALQUET, en son vivant demeurant à JUSSY (89290), 41 Grande Rue, né le 04/07/1938 à PARIS (75004), décédé à AUXERRE (89000), le 11/03/2025, a institué deux légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ludovic BAUT suivant procès-verbal en date du 21/07/2025 suivi d'un acte complémentaire du 16/09/2025.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise.

Pour avis : Me Ludovic BAUT.
L2504505

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES



est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

**POUR PLUS
DE
RAPIDITE,**



OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE






03.80.68.25.55.

Fête des vins de Chablis. Les 25 et 26 octobre 2025, Chablis accueillera la 77^e édition de cette fête créée en 1949 et organisée par l'Office du Chablis et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB).

Plus de 7.000 visiteurs attendus à Chablis



Il est sans conteste le vin blanc le plus célèbre de France et de Bourgogne, au point qu'aux États-Unis, le Chablis est devenu son synonyme. Présent depuis le XII^e siècle sur le territoire icaunais, le vignoble s'étend aujourd'hui sur 5.866 hectares (2023), répartis sur 491 domaines viticoles, et produit environ 276.000 hectolitres, soit près de 30 millions de bouteilles, la part la plus importante (67%) orientée vers l'export. Une renommée en partie portée par La Chablisienne, la cave coopérative créée en 1923 et qui représente environ 25% de la production. Pour la 77^e édition, 50 vigneronnes de Chablis et des Côtes d'Auxerre seront présents, portés depuis six ans par un regain de fréquentation : « Nous recevons environ 7.000 visiteurs, et la fréquentation progresse chaque année, notamment grâce au Marathon des Vins qui attire un autre public, venu principalement de la région et de Paris », souligne Clothilde Mourier, chargée de communication au BIVB de Chablis.

SANDRINE QUÉTIER ET JACQUES BONNAFFÉ À L'HONNEUR

Le programme de la Fête des Vins s'articulera autour de dégustations de vins et de stands de produits locaux, d'animations et de rencontres avec les vigneronnes. Une nouveauté marquera cette édition : l'installation du Manège des Petits Bouchons, une attraction artisanale conçue à partir de matériaux recyclés. Dimanche matin, la Confrérie des Piliers Chablisien menera son défilé, accom-



La confrérie des Piliers Chablisien sera bien entendue à l'honneur. Le public est de plus en plus nombreux à répondre à l'appel du plus international des Blancs. Crédit : BIVB.

pagné de la fanfare « Les Enfants de Chablis ». La cérémonie d'intronisation au château Long-Depaquit mettra notamment à l'honneur Sandrine Quérier et Jacques Bonnaffé, marraine et parrain du millésime. En parallèle, le marathon de Chablis, organisé pour la sixième année, se tiendra le samedi. Ouvert à tous, il propose un marathon, un semi-marathon, une course de 14 km, deux randonnées et des courses pour enfants, à la découverte du vignoble icaunais.

Antoine Gavory



Pratique

❖ **Le 25/10** : En continu de 12 h 30 à 18h, **dégustations** proposées par une quarantaine de vigneronnes du Chablisien et du Grand Auxerrois. **Stands gastronomiques**, exposition de véhicules anciens, animations œno-sensorielles proposées par la Cité des Climats et vins de Bourgogne.

❖ **Le 26/10** : De 9 h à 10 h 30, balades à la **découverte du vignoble** guidées par l'association des Sentiers Chablisien au départ de la place Lafayette. La randonnée se conclura par une **lecture de paysage commentée** avec Vititours, pour mieux comprendre les spécificités du terroir. 10 h 30 : ouverture des stands et **défilé des piliers chablisien**. À 11 h, allocutions des personnalités et **intronisations** par la Confrérie Les Piliers Chablisien dans la cour du Château Long-Depaquit, baptêmes caritatifs à bord de véhicules de prestige avec l'association Baya.

Communication. Après le succès de sa première saison à l'automne dernier (16.000 vues par épisode sur Instagram et Facebook), la websérie *Les Astuces Dégust'* revient dès le 6 octobre 2025.

La websérie du BIVB débouche sa saison 2

Lancée par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), la série a été créée pour rendre l'univers des vins de la région accessible à un large public, en mêlant humour, pédagogie et conseils pratiques. Orchestrée par **Maxime Dubois**, sommelier et Formateur Officiel des Vins de Bourgogne, la série se distingue par un ton décalé et des personnages multiples incarnés par l'animateur lui-même. Tournée en français et en anglais, cette deuxième saison aborde des thématiques emblématiques de la Bourgogne : les Climats, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015, le Crémant de Bourgogne qui célèbre ses 50 ans d'AOP, les quatre cépages majeurs (Pinot Noir, Chardonnay, Aligoté et Gamay), les accords mets et vins ainsi que la hiérarchie des appellations. Tournés à Beaune entre le 30 juin et le 3 juillet, dans un gîte transformé en plateau de tournage, avec la collaboration de l'agence Bourgogne Live Prod, les 720 plans donneront naissance à un montage final de 20 à 22 minutes. La série visible sur Instagram, Facebook, YouTube et LinkedIn (un épisode chaque lundi pendant six semaines). Par la suite, les épisodes seront accessibles sur le site officiel. **A.G.**

♦ vins-bourgogne.fr



tchin ...

LinkedIn règle l'ardoise ! Un an et demi de relances, de courriers et même le recours à une société de recouvrement n'y avaient rien fait. Mais deux jours sur LinkedIn auront suffi. C'est une histoire que nous rapportent nos confrères de *Vitisphère*. En colère face à un impayé de plus de 1.000 € pour une commande de bourgognes livrés en avril 2024, la vigneronne de Pernand-Vergelesses Aurélie Berthod a déclenché une vague de soutien impressionnante : plus de 110.000 vues, 1.000 réactions et une centaine de commentaires de professionnels du vin et de la restauration. Sans jamais citer le nom du restaurant parisien étoilé en cause, la vigneronne dénonce un établissement « parfaitement soluble », capable de revendre sa bouteille près de 115 € alors qu'il l'achetait 28,50 €. L'effet de sa publication a été immédiat : sous la pression de cette exposition virale, le restaurateur l'a rappelée pour présenter ses excuses et solder la facture.

Steve Gellot, de vendangeur en Bourgogne à Sommelier de l'année 2025. Vendangeur chez Jean-Louis Trapet à Gevrey-Chambertin en 2014, Steve Gellot, chef sommelier du restaurant Anne de Bretagne (2* Michelin, Loire-Atlantique) vient d'être élu Sommelier de l'année 2025 par ses pairs lors de la 39^e édition des Trophées des Chefs. Originaire de Touraine, il s'est formé à la restauration dans l'hôtel-restaurant familial avant d'élargir ses expériences en France et à l'étranger.

Essai. La deuxième génération du SUV 100% électrique bavarois est le premier maillon de la « neue Klasse », de la transformation de BMW vers l'électrification, la digitalisation et la circularité.

BMW iX3, une nouvelle ère

Qui a la plus grosse ? L'ego des marques premium germaniques s'est longtemps résumé à cette question triviale. La plus grosse calandre, cela va de soi ! On ne sait plus trop qui a commencé cette surenchère jusqu'à la caricature. Mais on peut mettre un nom sur celui qui vient de dire stop : BMW. Le SUV iX3, dévoilé au récent salon de Munich sur les terres du constructeur, est le premier modèle de série de la « Neue Klasse » inaugurant une nouvelle ère en matière de design et de technologies. Et ce qui saute aux yeux, c'est la taille réduite de cette fameuse calandre en forme de double haricot qui reprend plus ou moins celui des berlines BMW des années 60/70, lointaine époque où la marque a acquis sa réputation auprès du grand public. Concession à la mode actuelle : elle peut être éclairée, une option tout à fait dispensable si on n'habite pas à Dubaï, transformant la proue de l'iX3 en signature lumineuse au sens propre. Avec en complément un éclairage de jour, lui aussi identitaire, de chaque côté de la calandre.

Cette deuxième génération du SUV 100% électrique bavarois (4,78m de long), élaborée sur une plate-forme inédite, partagée par les futurs modèles de la « neue Klasse », se distingue par son style en rupture, marqué par un parti-pris de sobriété. Flancs épurés, vitres affleurantes, poignées de portes intégrées à commande électrique, passages de roues à méplats, poupe 'n harmonie esthétique, marquée par d'imposants blocs feux horizontaux : l'ensemble impose de nouveaux repères esthétiques.

L'aménagement intérieur bouscule encore davantage les habitudes avec une planche de bord faisant table rase du passé. Aucun instrument de contrôle derrière le volant

de forme inédite. Les principaux indicateurs de conduite sont réunis sur un long écran (1,10m) bandeau multi-paramétrable, courant à la base du pare-brise, pratiquement d'un montant à l'autre. Sera-t-il pratique à l'usage ? L'affichage tête haute en 3D que BMW a été un des premiers constructeurs à adopter en série, résoudra l'éventuel problème de lisibilité. Au centre, devant la planche de bord habillée de tissu, une dalle numérique de grande taille de forme « free cut » dicit BMW, rassemble les fonctions d'info-divertissement. Le gabarit généreux de l'iX3 autorise une excellente habitabilité, en particulier pour les occupants des places arrière, et un volume de coffre appréciable (520 dm³) auquel il faut ajouter un petit espace (58dm³) sous le capot avant, bienvenu pour ranger les câbles de recharge.

JUSQU'À 806KM D'AUTONOMIE

La « neue Klasse » est aussi et surtout une affaire de technologies innovantes. Et de ce côté-là, le iX3 se situe au top du top. La version de lancement est motorisée par deux blocs électriques, un sur chaque essieu, développant 469 ch. Une bagatelle ! L'énorme batterie de 108,7 kWh sous 800 volts, permet au iX3 d'afficher un haut niveau de prestations. Le constructeur met en avant une exceptionnelle autonomie conventionnelle jusqu'à 806km, la possibilité de récupérer 372 km de marge en seulement 10 minutes ou de passer de 10% à 80% d'autonomie en seulement 21 minutes sur une borne de recharge rapide grâce à une puissance de charge maximale de 400 kW. De quoi envisager la voiture électrique sous un jour très favorable. Des versions deux roues motrices dotées de blocs et de batteries moins puissants suivront...

Entre les matériaux recyclés (un tiers de la masse totale), abondamment utilisés dans



l'habitacle notamment, les qualités écologiques du site hongrois de Debrecen où la BMW iX3 sera le tout premier modèle assemblé, le SUV allemand revendique un bilan environnemental de référence. Selon le constructeur, son inédit SUV électrique revendique une meilleure empreinte carbone que son équivalent thermique au terme de 21500km seulement. Cela suffira-t-il à calmer les anti SUV ? D'ici 2027, BMW annonce une quarantaine de nouveaux modèles basés sur les technologies de la « Neue Klasse ». Une voie ouverte par le iX3. Commercialisation à partir de mars 2026.

Dominique Marée

Professionnel. Renault propose à sa clientèle professionnelle deux versions inédites de la R4 E-Tech 100 % électrique : 940 dm³ de volume de chargement et 345 kg de charge utile au programme.

R4 E-Tech : les versions société

Artisans, livreurs, sociétés de services : l'éventail des professions auxquelles s'adressent en priorité les versions « société » de la nouvelle R4 E-Tech 100% électrique est étendu. Deux possibilités : l'option Réversible M1 ou la variante Van homologuée N1. Proposées avec la motorisation 110 kW et la batterie d'une puissance de 52 kWh, elles disposent d'une autonomie jusqu'à 409km. Largement suffisant pour répondre à une utilisation quotidienne professionnelle sans souci de recharge.

Le temps de recharge pour passer de 15 à 80% d'autonomie varie de 3h13 avec le chargeur de 11kW bidirectionnel à 30 minutes avec le chargeur de 100 kW sur une borne rapide.

Les caractéristiques pratiques de ce duo d'utilitaires de style sont de nature à répondre à un des multiples besoins : 940 dm³ VDA (1045l) dont 36dm³ sous le plancher, une charge utile maximum de 345kg et une longueur de chargement jusqu'à 1,20m. Un bac thermoformé avec système d'arrêt de charge et crochets d'arrimage remplace la banquette arrière. Un cache bagage et un tapis anti-dérapant font partie de la dotation de série.



Ces transformations en versions professionnelles sont effectuées par une filiale de Renault spécialisée au sein même de la Manufacture Ampère de Maubeuge où les R4 E-Tech sont assemblées. Autrement dit, du sérieux.

Basées sur la finition Advance (Techno en option pour la réversible), les deux R4 E-Tech société sont proposées à partir de 29.300€ ht et peuvent bénéficier des différentes aides fiscales, notamment du nouveau dispositif de certificats CEE, jusqu'à 4.770€ pour la version Réversible et 50.600€ pour la variante Van.

D.M.



Essai. La voiture la plus vendue en France et en Europe depuis le début de l'année fait peau neuve. Changement radical de style pour une sixième génération ambitieuse..

Renault Clio : la rupture

« **C**lio, c'est Renault, et Renault, c'est Clio » : Fabrice Cambolive, le nouveau patron de la marque française, résume d'une formule l'importance de la Clio pour le constructeur. Et cela dure depuis 1990, date de l'apparition d'une petite berline à tout bien faire qui n'est jamais descendue des sommets des ventes. Avec à la clé des chiffres vertigineux : 17 millions de Clio ont été vendues dans les 120 pays où elle est commercialisée. Cette année encore, la cinquième génération, en fin de carrière, a pointé en tête des immatriculations en France et en Europe au premier semestre. Un immense capital à ne pas dilapider.

Plutôt que d'opter pour la continuité à l'image de précédentes générations, Renault a choisi la rupture en proposant un design faisant table rase du passé. Un pari risqué. Objectif mis en avant par Fabrice Cambolive pour expliquer ce virage radical : « passer d'une Clio à l'image un peu trop sage à un modèle plus expressif, plus désirable ». Allongée de près de 7 cm en longueur (4,12 m) et de 4 cm en largeur (1,77 m) pour une hauteur quasiment identique, la silhouette générale de la Clio VI repousse les limites de la catégorie. Mais le bouleversement est ailleurs. Son design général n'a plus rien à voir avec celui de celle qu'elle remplacera bientôt. Et pas davantage avec celui d'une autre Renault de la gamme actuelle.

Pour définir sa proue, le constructeur met en avant une « expressivité maximale et un regard perçant ». La calandre proéminente, ajourée d'ouïes façon râpe à fromage (la mode actuelle) en forme de

losange, les optiques au dessin sophistiqué, les feux de jour, en forme de demi-losange, implantés bas de chaque côté du bouclier : tout est inédit. Idem pour la poupe avec des blocs feux en quatre parties - deux au sommet des ailes, deux sur le hayon - une lunette arrière très inclinée intégrant un semblant de becquet. Les arches de roues soulignées d'élargisseurs noirs à la mode 208, les poignées de portes arrière dissimulées dans le montant - un des rares héritages du modèle actuel - et les joints de vitres cachés dans la carrosserie déterminent un profil soigné et dynamique. Cela fait-il pour autant une identité ?

UN BLOC HYBRIDE SOBRE ET PROPRE

À bord, on est davantage en terrain connu. La Clio VI reprend la dalle numérique adoptée par les très récentes R5 et R4 E-Tech. Un double écran horizontal de 25 cm en série sur l'ensemble de la gamme qui réunit l'instrumentation et des fonctions d'info-divertissement. Cet ensemble dans le coup s'inscrit dans un ensemble agréable à l'oeil, avec des matériaux plus ou moins flatteurs selon le niveau de finition. La commande de boîte automatique émigre à droite derrière le volant, dégagant une console centrale accueillant un chargeur de smartphone à induction. En matière d'équipement de confort et de sécurité (jusqu'à 29 aides à la conduite), la nouvelle Clio se hisse au niveau des standards de la catégorie supérieure. Le contrat est largement rempli. Même constat pour l'habitabilité en légère progression alors que le volume du coffre stagne (309-391l).



Innovation encore et toujours du côté des motorisations. Exit le diesel et les « petits » trois cylindres au profit de nouveaux blocs dont les puissances s'échelonnent de 115 à 160 ch. Désormais, l'entrée de gamme est assurée par un trois cylindres 1,2l TCe

de 115ch accouplé à une boîte manuelle ou automatique EDC à six rapports. Un autre 3 cylindres 1,2l Eco-G de 120 ch à double carburation essence-GPL promet économie à l'usage et autonomie record. La gamme Clio est coiffée par un quatre cylindres 1.8l-160ch

full hybrid E-Tech, accouplé à une boîte automatique « intelligente ». Il est susceptible de rouler en mode électrique jusqu'à 80% du temps en roulage urbain selon le constructeur. Le tout assorti de normes d'émissions et de consommation d'exception : 89g/km de

CO2 et 3,9l de sans plomb en mixte conventionnel. Dernier point pas encore révélé : les tarifs. On espère que le « pas assez cher mon fils », souvenir d'une vieille pub pour la Clio, sera encore d'actualité.

Dominique Marée

Fiscalité. À partir du 1^{er} octobre, un coup de pouce supplémentaire sera accordé aux modèles 100% électriques intégrant des batteries « made in Europe ». Reste à savoir lesquels...

Bonus électrique : encore du changement

Vous croyez avoir bien assimilé les règles du bonus électrique ? Est-ce bien certain ? Elles ne cessent de fluctuer au fil des mois, illustrant jusqu'à la caricature l'instabilité fiscale à la française. Un vrai casse-tête qui participe à la mauvaise santé des ventes de voitures 100% électriques sur le marché automobile français.

Petit rappel, depuis juillet, ce sont les fournisseurs d'énergie qui ont été priés de se substituer à l'État impécunieux pour financer les aides à l'achat d'un véhicule électrique via les « certificats d'économie d'énergie ». Inutile de se faire d'illu-

sion, d'une façon ou d'une autre, cela se répercutera sur les factures d'énergie des consommateurs, même ceux qui n'achèteront jamais la moindre voiture à batterie... Il en résulte dans la plupart des cas une petite bonification des primes, toujours bonne à prendre pour adoucir les tarifs, toujours robustes des 100% électriques.

À partir du 1^{er} octobre, une nouvelle condition s'ajoutera à celles déjà en place (prix maximum de 47.000 €, poids sous les 2.400 kg, score environnemental excluant les modèles assemblés au bout du monde, revenu des

acheteurs...) avec la prise en compte de l'origine des cellules de batterie. Les acheteurs de véhicules disposant de cellules de batterie « made in Europe » bénéficieront d'un coup de pouce supplémentaire. L'hebdomadaire spécialisé « Auto-Plus » l'a évalué entre 1.000 et 1.400€, en fonction du revenu fiscal de référence des personnes concernées. Il pourra atteindre jusqu'à 5.600 € pour ceux ayant les plus faibles ressources. Pour la majorité des ménages, non concernés par les seuils fiscaux, l'aide sera de 4.100 €, soit un avantage supplémentaire de 1.000 €.

Reste à connaître quels seront les modèles susceptibles de répondre à cette nouvelle exigence. A moins de deux semaines de la mise en oeuvre de cette nouvelle disposition, c'est le flou total. Entre le prix de vente maximum, la limite de poids, le lieu de fabrication du véhicule et l'origine européenne des cellules de leur batterie : la tâche promet non seulement d'être compliquée mais surtout de limiter les véhicules ayant droit à cette prime complémentaire dont on ignore quelle sera sa durée dans le temps.

D.M.



Héloïse Lhéreté. À la tête du magazine Sciences Humaines, elle défend une presse d'idées indépendante et accessible. De la fillette fascinée par l'écrit à la directrice de rédaction passionnée, son parcours raconte une existence façonnée par la lecture, la curiosité et la volonté de rendre la pensée vivante pour tous.

La vie par les mots



Dans la maison d'Auxerre où elle réside aujourd'hui, les livres occupent chaque recoin. Étagères du sol au plafond, piles instables au pied du canapé, quelques volumes posés en équilibre précaire sur une table basse. Plus de cinq mille compagnons de papier, soigneusement classés par thèmes ou rassemblés par affinités secrètes. « Lire et écrire, c'est le cœur de mon métier, mais c'est aussi l'histoire de ma vie », confie Héloïse Lhéreté, avec un sourire franc.

Son lien à l'écrit est né très tôt, presque avant le langage parlé. Un parrain muet, qui ne pouvait s'exprimer qu'en écrivant, a d'abord ouvert la voie. « Avec lui, la conversation passait par les mots couchés sur le papier, pas par la voix. J'ai compris très jeune qu'on peut dire énormément de choses avec une simple phrase tracée. » Puis survient un épisode fondateur, sa mère perd la voix pendant une année entière, alors qu'Héloïse n'a que trois ans. « Elle écrivait sur une ardoise Véléda pour demander un verre d'eau ou dire qu'il fallait mettre la table. C'est par ces mots tracés que nous parlions. »

Cette expérience, à la fois douloureuse et déterminante, installe l'écrit au centre de sa vie quotidienne. « J'ai appris à lire vers quatre ans. Pour moi, les mots sont devenus un abri, une clé, un moyen de comprendre le monde. » Elle se souvient des après-midis silencieux passés à suivre du doigt les lignes d'un album, à reconnaître la forme des lettres avant d'en maîtriser le son. Ses cahiers d'écolière se couvrent de phrases commencées, de citations recopiées à la hâte, de petites chroniques inspirées de ce qu'elle voit autour d'elle. Déjà, le goût du reportage se dessine : « Je voulais raconter, mais aussi comprendre, fouiller, relier les choses entre elles. » Chaque livre devient une fenêtre sur d'autres vies ; chaque page, une promesse d'évasion et d'enquête. De cette enfance habitée par le texte naîtra, quelques années plus tard, l'évidence d'un métier où l'on observe, écoute et écrit pour transmettre.

LE JOURNALISME D'IDÉES COMME VOCATION

Née à Chartres et élevée à Bordeaux, Héloïse grandit dans une atmosphère où les livres sont déjà omniprésents. Après le baccalauréat,



Cette année, Héloïse Lhéreté sort son nouveau livre, « L'enfant hors norme » (édition Sciences Humaines). Crédit : JDP.

c'est presque naturellement qu'elle s'oriente vers les lettres puis vers une maîtrise de philosophie. Elle s'y plonge avec un appétit insatiable, fascinée par l'œuvre de Francis Ponge et son art de « donner vie aux choses par les mots ». À travers lui, elle découvre qu'une simple phrase

« Certains nous suggèrent de déménager à Paris. Mais l'âme du magazine est ici, à Auxerre. La distance nous protège et nous oblige à l'essentiel. »

peut faire résonner le réel, que la langue peut éclairer la matière la plus humble. Cette découverte nourrit une conviction : sa passion pour la réflexion doit se conjuguer avec l'envie de transmettre.

Les premières expériences professionnelles confirment cette intuition. À Sud Ouest, elle apprend la rigueur des faits, le rythme implacable des bouclages et la nécessité de rendre une information précise en quelques lignes. Elle y acquiert une rapidité d'écriture qui ne la quittera plus. Puis vient la radio, autre école, autre cadence. À Radio France puis à

RTL, elle assure les flashes de nuit, ces journaux brefs qui ponctuent l'insomnie des auditeurs. « C'était un métier merveilleux : la moitié du temps je rencontrais des gens qu'on n'oserait pas aborder, l'autre moitié j'écrivais et je racontais leurs histoires. » Ces nuits, rythmées par la lumière froide des studios et le silence des rues, affinent sa voix journalistique : directe, précise, mais jamais froide.

Mais c'est à Sciences Humaines que sa vocation trouve pleinement son cadre. Elle connaissait déjà la revue depuis le lycée, où elle attendait chaque numéro avec impatience : « C'était un rendez-vous. Je découvrais la sociologie, l'anthropologie, la psychologie... Ce journalisme d'idées me fascinait. » En 2007, elle franchit le pas et rejoint la rédaction comme responsable web. L'osmose est immédiate. Elle y progresse étape par étape : rédactrice en chef en 2014, directrice générale en 2020. Aujourd'hui, directrice de la rédaction, elle pilote une équipe volontairement resserrée, où chacun « touche à tout », de la maquette aux choix éditoriaux. « Nous sommes une petite structure, presque artisanale. Cela oblige à être créatif, réactif et exigeant. » Dans ce cadre qu'elle a contribué à façonner, elle a trouvé

le juste équilibre entre la rigueur du journalisme et le plaisir de la pensée partagée.

PASSEUSE DE SAVOIRS, GARDIENNE D'UNE PRESSE LIBRE

Sous sa houlette, Sciences Humaines publie chaque mois un magazine et une quinzaine de livres par an. Son ambition : faire circuler les idées, même complexes, vers le plus grand nombre. « Nous travaillons avec des chercheurs,

des philosophes, des sociologues, pour transformer des savoirs pointus en ressources utiles : pour éduquer, soigner, mieux vivre ensemble. » Cette mission de « passeuse » lui tient à cœur. « La pensée n'est pas un luxe. Elle peut changer une vie. »

À l'heure où de grands groupes concentrent la presse, Héloïse défend l'autonomie de Sciences Humaines, financé surtout par ses abonnés. « Nous échangeons souvent avec d'autres titres indépendants comme Le 1 ou Alternatives Économiques. C'est une solidarité précieuse. » Elle revendique aussi l'ancrage provincial du journal : « Certains nous suggèrent de déménager à Paris. Mais l'âme du magazine est ici, à Auxerre. La distance nous protège et nous oblige à l'essentiel. »

Dans son bureau lumineux, entourée de manuscrits, elle parle déjà de ses envies futures : peut-être écrire un livre, peut-être explorer d'autres formes. « Je me sens avant tout journaliste et éditrice. Mais l'écriture prend de plus en plus de place. Un jour peut-être, je ne serai qu'autrice. » En attendant, elle poursuit sa mission : faire circuler les idées, transmettre le goût de comprendre, offrir aux lecteurs ce qu'elle-même a reçu enfant, lorsqu'une ardoise Velleda et un parrain silencieux ont fait de l'écrit sa première langue.

ENZO BEAUDET



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

